

VILLE D'HYÈRES

RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

SOMMAIRE

INTRODUCTION P 3

FINALITÉ 1

Lutte contre le changement climatique P 5

FINALITÉ 2

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources P 15

FINALITÉ 3

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations P 25

FINALITÉ 4

Épanouissement de tous les êtres humains P 34

FINALITÉ 5

Transition vers une économie circulaire P 44

TABLEAUX :

Indicateurs de suivi
de l'action de la commune d'Hyères
en termes de développement durable P 52

INTRODUCTION

LE TERRITOIRE HYÉROIS EN QUELQUES CHIFFRES :

55 990 habitants
9^e commune au plan Régional
3^e au plan Départemental
179 km de littoral avec les îles
21 km de plages
13 238 hectares

Zones agricoles : 3 112 ha
Zones boisées : 6 340 ha
Zones urbaines : 2 352 ha
Zones de plans d'eau : 550 ha
Zones de sports, campings & divers : 421 ha
Domaine public : 463 ha



© Ted Szymczak

HYÈRES, VILLE AU CAPITAL NATUREL EXCEPTIONNEL EN QUELQUES CHIFFRES :

- 83 % d'espaces naturels et agricoles
- 40 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
- 4 zones de protection Natura 2000
- 3 sites naturels classés
- 1 Parc National
- 1 Opération Grand Site
- 460 espèces animales
- 1 875 espèces végétales

LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable se définit comme un mode de développement répondant aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. La croissance responsable s'inscrit dans une perspective de long terme, en intégrant les contraintes écologiques et sociales.

À l'échelle internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 2015 un programme de développement durable à l'horizon 2030, nommé « Agenda 2030 ».

L'Agenda 2030 fixe les 17 objectifs de développement durable suivants :

- Éradication de la pauvreté
- Sécurité alimentaire et agriculture durable
- Santé et bien-être
- Éducation de qualité
- Égalité entre les femmes et les hommes
- Eau propre et assainissement pour tous, gestion durable des ressources en eau
- Énergies propres et d'un coût abordable
- Travail décent et croissance économique durable
- Infrastructures résilientes, industrialisation durable et innovation
- Réduction des inégalités
- Villes et communautés durables
- Consommation et production responsables
- Lutte contre les changements climatiques
- Gérer durablement les ressources marines
- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres
- Paix, justice et institutions efficaces
- Partenariats pour la réalisation des objectifs

À l'échelle nationale, la France s'est engagée à mettre en œuvre l'Agenda 2030.

Au niveau des collectivités de plus de 50 000 habitants, la loi Grenelle 2 et la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 précisent l'élaboration annuelle du rapport de développement durable selon les cinq finalités suivantes :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La transition vers une économie circulaire

Le rapport est présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire. Il présente les actions menées sur le territoire, ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer la situation en matière de développement durable et à contribuer à l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030.

Ce rapport comprend notamment le bilan annuel de la stratégie numérique responsable visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique.

Il ne prétend pas à l'exhaustivité et n'a pas vocation à être un catalogue de l'ensemble des actions communales de l'année tous domaines confondus. L'objectif ici est de souligner les actions ayant un impact avéré en matière de développement durable dans l'ensemble de ses composantes.



FINALITÉ 1



Lutte contre le changement climatique

LES PISTES CYCLABLES À HYÈRES

La Ville d'Hyères compte actuellement environ 42 km d'itinéraires cyclables :

- 36 km de pistes et bandes cyclables,
- 6 km de voies partagées.

À cela s'ajoutent les zones de circulation apaisée en zones 30 qui couvrent l'ensemble du centre-ville. Plusieurs itinéraires cyclables viennent d'être réalisés ou sont en projet à court et moyen termes :

RÉALISATIONS 2023 : 3,7 KM

■ Voie verte de l'avenue Ritondale : 1,7 km ; voie verte en enrobé pour piétons et vélo sur la contre-allée sud entre le skate-park et le rond-point Henri Petit

■ Voie douce dans le salin des Pesquiers (renommée Le Pas du Saunier) : 1,7 km, inauguration le 19 juillet 2023 ; à terme, connexion avec le bâtiment du tympan dont les travaux de réhabilitation sont en cours

■ Route de la Madrague (entre route Degioanni et chemin de la plage) : 250 m ; continuité de la bande cyclable de la route de la Madrague

PROJETS 2024-2026 : 5,4 KM

■ Piste cyclable avenue de l'aéroport (entre le Plan B et la Table de Mary) : 1 km ; projet porté par le Département, en continuité de la piste cyclable existante ; travaux prévus de novembre 2023 à février 2024

■ Route de Toulon (entre le carrefour de la Bayorre et le rond-point St Gervais) : 500 m ; travaux prévus fin 2023 pour la phase 1, puis 2024-2025 pour les phases 2 et 3

■ Avenue Joseph Clotis – Place Versin, via les avenues Foch et Ambroise Thomas : 600 m, création de bandes cyclables, travaux prévus en 2025, en parallèle de la 3^e phase des travaux de l'avenue Gambetta

■ Piste cyclable route de l'Almanarre (entre Port Hélène et Rond-point de l'Almanarre) : 700 m, étude paysagère réalisée au 1^{er} semestre 2023 pour la définition du programme, marché de maîtrise d'œuvre notifié en septembre 2023, travaux prévus en 3 phases de 2025 à 2027

■ Piste cyclable route de Giens (entre La Capte et Le Pousset) : 2,1 km, étude paysagère réalisée au 1^{er} semestre 2023 pour la définition du programme, étude faune-flore lancée en fin d'année 2023, maîtrise d'œuvre en 2024-2025 (avec passage en Commission des Sites) ; travaux possibles en 2026

■ Chemin du Moulin Premier - RD 559A (entre le carrefour du Père Éternel et le rond-point du Golf Hôtel) : 450 m ; études en cours pour un projet de piste cyclable

AUTRES PROJETS EN COURS D'ÉTUDES :

■ Chemin de la Levée (négociation en vue d'acquisition) : 2,1 km

■ RD 12 (entre Mauvanne et Les Salins) : 1,4 km ; étude hydraulique réalisée en 2023 pour vérifier la faisabilité d'une couverture du fossé côté ouest de la route pour l'aménagement d'une piste cyclable ; dossier loi sur l'eau et acquisitions à prévoir.



LA QUALITÉ DE L'AIR À HYÈRES

(données AtmoSud)

La pollution de l'air est tracée notamment grâce à 4 polluants indicateurs des enjeux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : dioxyde d'azote NO₂, particules fines PM 10, particules fines PM 2.5 et ozone O₃. Les outils de surveillance (mesures et modélisations) ont permis à AtmoSud de construire un indice cumulatif de l'impact des 4 polluants à fine échelle sur l'ensemble de la région : l'indice ICAIR.

S'il n'y a plus aucun habitant exposé à un dépassement des valeurs limites réglementaires en 2022, toute la population reste exposée à un dépassement d'au moins une ligne directrice de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour un polluant, notamment aux particules fines PM 2.5. Ce chiffre est similaire au niveau régional. Les valeurs de l'OMS sont des valeurs guides, à ne pas confondre avec les seuils réglementaires.

La pollution de l'air, un enjeu fort de santé publique

Conformément à la tendance générale nationale et régionale observée depuis plus de 20 ans, la qualité de l'air s'améliore à Hyères : environ - 40% pour les polluants réglementés dioxydes d'azote - NO₂ - et particules fines - PM.

Le centre urbain et les axes à fort trafic plus exposés

Les populations les plus exposées vivent dans le centre urbain qui cumule différentes sources de pollution : transports routiers et chauffages urbains principalement. C'est dans cette zone que les LD OMS sont dépassées pour les 3 polluants NO₂, PM et O₃ (ozone).

Sur les zones périurbaines, les activités résidentielles (chauffages urbains) participent au dépassement de la LD OMS pour les PM 2.5.

Les sources de pollution en quelques chiffres - inventaire AtmoSud 2021

Les transports sont les sources prépondérantes de la pollution : ils représentent 80 % des émissions d'oxydes d'azote - NO_x - (dont 72 % pour le routier et 8% pour l'aérien).

Le secteur résidentiel, avec les chauffages domestiques notamment au bois, émet 52 % des PM 2.5.

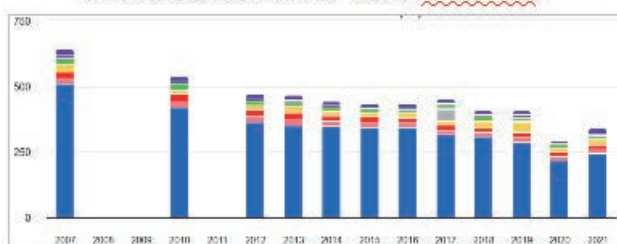
Le secteur industriel, émet respectivement 5 % et 11 % de NO_x et PM. C'est aussi un secteur émetteur de polluants d'intérêt sanitaire (dont particules ultra fines) dont on ne connaît pas la répartition aujourd'hui.

Tendance à l'amélioration mais des évolutions différentes selon les secteurs d'activité

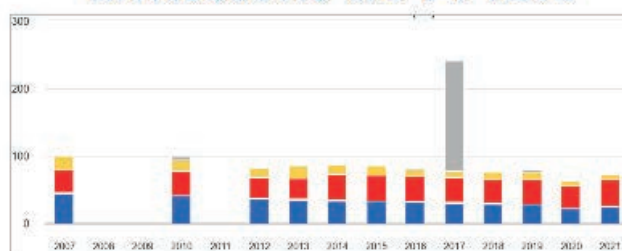
Entre 2007 et 2021, le secteur des transports routiers est le secteur dont la baisse des émissions est la plus importante (-52 % pour les NO_x et -45% pour les PM 2.5), principalement portée par l'amélioration des moteurs des véhicules associée à la réglementation.

Les émissions du secteur résidentiel restent stables depuis 2014.

Émissions de NO_x



Émissions de PM_{2.5}



ÉVOLUTIONS ANNUELLES DES ÉMISSIONS DE NOX ET DE PM2.5 – INVENTAIRE V10.1

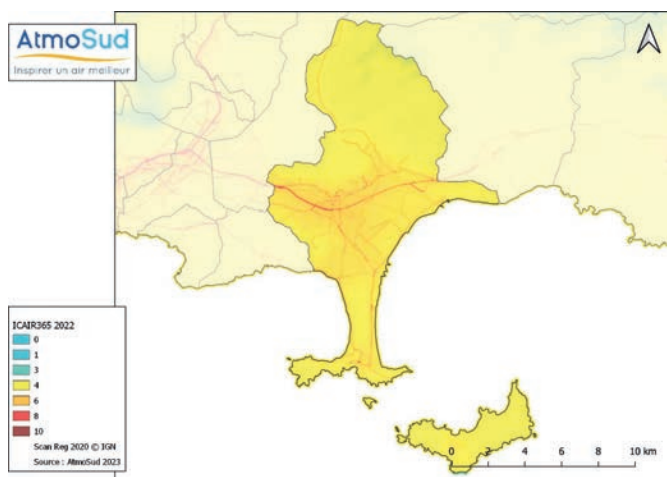


Figure 1 : Carte d'exposition multi-polluants (NO₂, PM₁₀, PM_{2.5}, O₃) sur la ville d'Hyères en 2022

HYÈRES EN ALERTE SÉCHERESSE RENFORCÉE

Dans la continuité de l'année 2022, un arrêté préfectoral du 17 février 2023 a placé les communes de la zone Gapeau, dont Hyères, en alerte sécheresse. Cette alerte a été renforcée par un nouvel arrêté du 2 mai. Le placement de la zone Gapeau en crise sécheresse est intervenu le 17 août, pour enfin revenir au stade d'alerte le 14 novembre. L'ensemble de la zone, dont Hyères, aura donc été impactée une grande partie de l'année 2023.

Ces arrêtés s'accompagnent de nombreuses restrictions pour les particuliers, les professionnels, les collectivités et l'agriculture. Des campagnes de communication ont été menées par la Ville sur le continent comme à Porquerolles pour sensibiliser quant à la rareté de l'eau.

Douches fermées sur les plages : en raison de l'arrêté préfectoral de sécheresse, plaçant Hyères en vigilance renforcée, les douches amovibles n'ont pas

été mises en place cette saison et celles qui sont installées en permanence sont restées fermées comme la saison passée.

Alerte canicule orange : au cours de l'été, le Préfet du Var a placé le département en alerte canicule orange. La commune a pris des mesures de prévention au travers de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en lien avec la Préfecture. Le CCAS a assuré une surveillance des personnes fragiles et l'ensemble des vigilances ont été relayées sur l'application Hyères Risques ainsi que sur les réseaux sociaux. Le forum du casino a été ouvert de 09h à 17h pour permettre à ceux qui le souhaitaient de bénéficier d'un lieu climatisé.

Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle : à la suite de la sécheresse de 2023 et des dégâts occasionnés sur certaines habitations, la Ville va diligenter une procédure de catastrophe naturelle auprès des services de l'État.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE)

La Ville d'Hyères a été impactée par la crise énergétique, et a vu sa facture dédiée aux fluides (électricité, gaz, fioul, eau) multipliée par 3 entre 2020 et 2022. Les résultats des audits énergétiques lancés en 2021 sur 43 bâtiments ont initié plusieurs programmes :

- **Maîtrise des consommations énergétiques** des bâtiments, généralisation de la télégestion. La température en hiver dans les bâtiments est dorénavant limitée à 19°C, le recours à la climatisation en été n'est possible que si la température excède 26°C dans les locaux.
- **La température des grands bassins** du complexe aquatique a été baissée à 26°C. L'eau des bassins dans lesquels évoluent les enfants a été baissée à 27°C.
- **Les 246 capteurs de CO₂** déployés dans les salles scolaires relèvent aussi les températures au profit d'une meilleure régulation. La conversion des éclairages des locaux en LED a





été accélérée, et le recours aux détecteurs de mouvements généralisé en lieu et place des interrupteurs dans les couloirs et sanitaires.

- **Les éclairages publics** de mise en valeur et des fontaines sont éteints à minuit.

- **Réhabilitation thermique des bâtiments**, notamment ceux de plus de 1 000 m² concernés par le décret « tertiaire », devant atteindre au moins 40 % d'économies d'énergie en 2030. La première opération concerne 18 bâtiments, les premiers traités étant les écoles Anatole France, Excelsior et Îles d'Or, ainsi que le gymnase du Golf-Hôtel.

Suivront ensuite notamment les écoles Michelet et Saint-Exupéry en 2025, Henri Matisse, Paul Long et Jardin d'Orient en 2026, Saint-John Perse et Jacques Prévert en 2027.

Les travaux intégreront l'isolation du cadre bâti, le renouvellement des chaufferies, des systèmes de ventilation et de climatisation, ainsi que le développement des énergies renouvelables.

Pour cet ensemble de travaux, la commune a été lauréate du programme financier « ACTEE+ » au titre des études préalables aux travaux ainsi que pour la maîtrise d'œuvre.

- **Réalisation du bilan carbone pour l'année 2022 :**

la Ville est en cours d'actualisation de son Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES, dit bilan carbone) pour l'année 2022. Après avoir identifié les principales sources d'émissions, l'objectif de ce bilan est de définir un programme d'actions pour y remédier, dit « plan de transition ». Les thématiques concernées sont l'administration générale, les écoles, le sport, la culture, les espaces verts, les ports et la sécurité.

LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE APPLIQUÉE AUX ILLUMINATIONS DE NOËL

Les illuminations à Noël représentent environ 500 motifs (candélabres ou traversées de rues) et 20 km de guirlandes et frises, installées chaque année.

Les nouveaux décors sont en majorité faits sur mesure. Ils peuvent être de nature bioprint, un biomatériau recyclable et biodégradable issu de la canne à sucre, ou bien recyprint, avec des bouteilles en plastique issues du tri sélectif transformées en décors.

La quasi totalité du parc des illuminations bénéficie d'une programmation permettant de définir de façon autonome les horaires de fonctionnement, réduits de 17h30 à minuit sur la saison 2023. La programmation se fait de deux façons : horloge traditionnelle pour les équipements bénéficiant d'une alimentation électrique indépendante et boîtier de programmation spécifique pour ceux connectés à l'éclairage public.

L'ensemble du parc fonctionne aux LED basse consommation.

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Première opération photovoltaïque d'ampleur déployée par la commune : les ombrières photovoltaïques sur le parking du complexe aquatique ont été installées fin 2023. D'une puissance de 365 kwc, elles permettront d'alimenter 25 % des besoins du site le plus énergivore de la commune.

Le plateau sportif du Golf Hôtel pourrait être le prochain site à bénéficier d'ombrières photovoltaïques dans le cadre de sa requalification. Un scénario d'autoconsommation collective avec plusieurs autres sites municipaux dont des écoles est actuellement à l'étude avec Territoire d'Énergie Var (ex SYMIELEC VAR) et ENEDIS.

Espace 3000 : 2023 a vu le lancement d'un marché global de performance pour sa réhabilitation, visant notamment à réduire les consommations énergétiques annuelles d'au moins 50 % en ayant recours de manière importante aux énergies renouvelables.

Aussi, dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la commune doit définir sur son territoire des zones prioritaires pour l'implantation de projets par type d'énergie (solaire, méthanisation,...). Ce travail a été entamé en 2023 et aboutira au premier trimestre 2024 à la définition de zonages après concertation du public, du Parc National de Port-Cros et de la Métropole notamment.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS L'OPAH-RU – 2019 – 2024

Depuis plusieurs années, la Ville d'Hyères est engagée dans une démarche de renouvellement urbain de son centre-ville matérialisée par l'opération Cœur de Ville ciblant essentiellement son centre historique et désormais aussi le quartier de la Gare. La Métropole Toulon Provence Méditerranée, la Ville d'Hyères et leurs partenaires (ANAH, Département du Var et Région Sud-PACA) se sont engagés dans une 5^e Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain « Cœurs de Ville », pour une durée de 5 années de 2019 à 2024.

Cette nouvelle OPAH-RU bénéficie à un périmètre opérationnel ayant triplé par rapport au précédent, pour englober le quartier de la gare en passant par l'avenue Gambetta, afin de cibler les copropriétés fragiles et dégradées ainsi que les propriétaires occupants aux revenus modestes. Ce périmètre s'est aussi élargi à l'est vers le quartier Chateaubriand, afin de traiter des îlots d'habitat indigne.

En 2023, l'OPAH-RU Cœurs de Ville a accompagné 66 propriétaires occupants et 123 propriétaires bailleurs. Ont été réhabilités : 36 façades, 10 toitures, 7 cages d'escalier, 11 structures d'immeubles (planchers, murs).

LE DISPOSITIF « BIEN CHEZ SOI »

La Métropole s'appuie sur l'opérateur CITEMETRIE pour accompagner techniquement et administrativement les porteurs de projets (individuels et copropriétés) souhaitant conduire des travaux d'amélioration ou de rénovation de leur habitat.

Résultats sur Hyères en 2023 :

- 733 contacts établis (en nombre de logements) dont 700 contacts projet individuel logement et 33 contacts copropriétés concernant un projet parties communes,
- 391 logements individuels diagnostiqués – conseils techniques,
- 14 copropriétés en cours d'accompagnement,
- 663 projets de rénovation finalisés dont 152 projets traités dans le cadre du volet « PIG » et 511 projets accompagnés par la Plateforme Locale de la Rénovation Énergétique, dont 3 copropriétés pour
- 262 logements,
- 705 contacts irrecevables/ayant abandonné leur projet, dont 11 copropriétés concernées (équivalent à 576 logements).

LES AMÉNAGEMENTS URBAINS AVEC UNE DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Plusieurs opérations peuvent être soulignées par leur intérêt environnemental :

- ◆ Aménagement d'une voie verte sur l'avenue Léopold Ritondale : une voie verte pour piétons et cyclistes a été aménagée le long de l'avenue côté sud sur 1,7km entre le skate-park et le rond-point Henri Petit. Cette voie partagée assure une continuité directe avec l'axe reliant le littoral par l'avenue Decugis et permet de relier facilement à pied ou à vélo le nord et le sud de la Ville. Ces travaux ont notamment permis la pose de lignes guides et de bandes podotactiles pour accessibilité PMR, la pose de nouveaux mobiliers en bois (bancs et corbeilles).
- ◆ Création d'une voie douce de découverte le « Pas du Saunier » : cette voie douce permet, sur 1.7 km de promenade depuis le rond-point de l'hippodrome jusqu'au village de La Capte, de circuler à pied ou en vélo sur une piste naturelle existante à l'intérieur du salin des Pesquiers. Une passerelle aménagée au nord au niveau du rond-point de l'hippodrome permet d'entrer dans le salin. Au sud, la voie de découverte sort au niveau de la future maison de l'Opération Grand Site par une autre passerelle assurant une jonction avec le village de La Capte. La circulation sur la voie douce sera contrôlée afin d'encadrer la fréquentation et limiter l'impact sur la faune et la flore.
- ◆ Création d'un chemin piétonnier d'accès au parking Arromanches : un chemin piétonnier sécurisé a été réalisé pour faciliter l'accès au parking. Ce chemin répond aux normes PMR et dispose d'un revê-



tement perméable. La fontaine à eau a été remise en état et l'aménagement du site a permis la mise en valeur d'un panneau de commémoration existant.

◆ Requalification de l'espace vert du Jardin Denis : création d'un îlot de fraîcheur à côté de la Place Clémenceau, plantation de 22 arbres de belles tailles et de variétés différentes, réalisation d'un gazon ayant une forte résistance à la sécheresse, aux piétinements et tolérant des arrosages limités, composé de fétuques élevées et de ray-grass anglais.

◆ Embellissement du rond-point Henri PETIT : plantation de palmiers, de 30 washingtonia filifera et robusta avec des hauteurs allant de 2m à 12m, dont une partie provient du centre de production horticole de la Riperte par un semis réalisé il y a 35 ans ; reprise des réseaux d'arrosage et d'éclairage, réfection de la pelouse avec une variété adaptée à la sécheresse et aux arrosages limités.

◆ Requalification du Vieux Chemin de Toulon : modération de la vitesse par le remplacement des dispositifs en place, création d'un trottoir aux normes PMR et sécurisé, réfection complète du revêtement de chaussée, mise en place de nouvelles colonnes de tri sélectif enterrées, amélioration du réseau pluvial, remplacement des candélabres par des nouveaux modèles de type leds plus performants, mise en place d'un éclairage spécifique sur les passages piétons, réaménagement intégral des espaces verts longeant cet axe, dérasements d'accotements.

◆ Réaménagement des rues Claude Durand et de l'Hippodrome au Port : au-delà des travaux de surface, sur réseaux et d'éclairage, une voie partagée

piétons-vélos sur toute la longueur des deux rues a été créée, le trottoir sud a été rendu accessible aux personnes à mobilité réduite et un sentier dit des Pâquerettes a été aménagé.

◆ Végétalisation du parking du Pyanet - St Douceline : plantation de 14 arbres et de nombreux arbustes (lauriers roses, pittosporum), pose de traverses paysagères et de ganivelles, réalisation du réseau d'arrosage.

◆ Plantation de 8 palmiers dattiers, dunes de l'Ayguade.

LE NETTOYAGE DES RUISSEAUX ET FOSSÉS

Afin de limiter les conséquences des intempéries et d'éviter tout risque de débordement des cours d'eau, les services techniques procèdent après l'été à un grand nettoyage des ruisseaux et fossés. Les agents interviennent sur environ 200 km de linéaire dans plusieurs quartiers hyérois afin de vérifier que rien ne gêne l'écoulement de l'eau tout en maintenant une qualité écologique du cours d'eau et de ses abords.

UN PLAN COMMUNAL POUR LE DÉBROUSSAILLEMENT

Le Maire de la ville d'Hyères a reçu le 7 avril 2023 les présidents des CIL afin d'aborder le sujet de l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD), en présence des représentants de l'Office National des Forêts. L'OLD est une mesure rendue obligatoire par le code forestier. Elle est d'autant plus prégnante dans un contexte où les conditions climatiques conduisent à des saisons estivales à haut risque.



Sa mise en œuvre incombe aux propriétaires des constructions ou des parcelles concernées ; près de la moitié de la surface communale y est soumise. A cet effet, la Ville d'Hyères a décidé d'élaborer un plan communal de gestion des OLD. La mission a été confiée à l'Office National des Forêts en concertation avec le service sécurité civile communale. Après définition d'une cartographie des secteurs prioritaires, des visites diagnostic sur les quartiers les plus à risques, l'ONF mène une action d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires concernés.

LES ACTIONS EN FAVEUR DU VÉLO À HYÈRES

En complément du développement de pistes cyclables, plusieurs actions sont conduites sur Hyères afin de promouvoir la pratique du vélo.

La Ville et la Métropole poursuivent le déploiement d'arceaux à vélos sur l'ensemble de la commune. Des box vélos sécurisés seront installés en 2024 au niveau du parking Denis, du parking de l'Aiguade, du parking Versin, chaque box permettant de loger 4 vélos.

En 2023, la Ville a par ailleurs investi dans l'acquisition de trois vélos à assistance électrique supplémentaires, portant son parc total à 18 unités.

En parallèle, la Ville d'Hyères et la Métropole organisent plusieurs animations tout au long de l'année, notamment des sessions gratuites d'apprentissage du vélo.

◆ Journée de la mobilité : à l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité, un village de la mobilité s'est tenu sur la place Clémenceau le 27 septembre 2023 afin de promouvoir les modes de

déplacements doux. Des animations gratuites pour tous les âges ont été proposées.

◆ Dispositif « Savoir rouler à vélo » : depuis la rentrée scolaire 2022/2023, le service des Sports de la Ville met à profit les compétences d'un de ses éducateurs sportifs pour un projet pédagogique au sein des écoles primaires Guynemer, Almanarre et Saint-Exupéry. Six classes de CM2 ont été impliquées dans ce projet du Ministère des Sports, de l'Éducation nationale et de la Sécurité routière. Il comprend 2 cycles d'apprentissage du vélo à l'intérieur des établissements scolaires, puis un dernier cycle consistant à savoir rouler et circuler en autonomie sur la voie publique, en collaboration avec la Police municipale.

◆ Opération « Tous à vélo » : la Maison de la Mobilité Toulon Provence Méditerranée a proposé le 4 mars 2023, en collaboration avec la ville d'Hyères, une séance de remise en selle en vélo à assistance électrique. Ce programme était destiné aux usagers souhaitant découvrir la conduite de ce mode de transport et accéder à sa maniabilité en toute sécurité.

L'application Geovelo : accessible gratuitement sur le smartphone, elle permet de se géolocaliser et de se guider en temps réel sur les itinéraires cyclables de la Métropole.

Aussi, du 1^{er} juillet au 30 septembre, un point de location de vélos a été mis en place par la Métropole sur le parking-relais Arromanches, pour inciter les visiteurs à déposer leur voiture sur ce parking et se déplacer en modes doux sur le littoral et la presqu'île, conformément aux orientations de l'Opération Grand Site.





LE PETIT TRAIN SUR LA ROUTE DU SEL EN ÉTÉ

Étant donné la faible largeur d'emprise de la route du sel, la fragilité du tombolo ouest, et la volonté d'avoir un mode de transport attractif pour les visiteurs, la solution d'un petit train routier touristique a été retenue dans le cadre de l'Opération Grand Site de la presqu'île de Giens et des salins d'Hyères. En exploitation depuis 2021, cet équipement se caractérise par :

- ◆ la gratuité pour inciter davantage les visiteurs à utiliser ce mode de transport en stationnant à l'entrée de la presqu'île,
- ◆ l'extension du parcours jusqu'au village de Giens, afin de participer à l'attractivité économique du village et donner une dimension culturelle à cette visite.

Quelques chiffres 2023

- 2 trains en circulation du 1^{er} juillet au 31 août, 7 jours sur 7 de 10h à 12h30 et de 14h à 19h30 départs toutes les 30 minutes
- jusqu'à 60 passagers en même temps dans un train
- possibilité de suivre le trajet des trains en direct sur l'application Hyères Plages
- 35 000 passagers (13 500 en 2022)
- des journées à presque 1 000 visiteurs

Le petit train permet aussi de réduire progressivement le nombre de places de stationnement sur la route du sel. Ainsi chaque année de nouvelles zones sont protégées afin d'ouvrir la vue sur le salin des Pesquiers et de favoriser l'observation des oiseaux.

LA VALORISATION DES PARKINGS RELAIS

Pendant la saison estivale, les deux parkings-relais gratuits à la disposition des usagers ont joué un rôle important pour stationner facilement et privilégier par la suite la mobilité douce pour se déplacer vers la presqu'île de Giens et les Salins d'Hyères.

Le parking Arromanches (630 places) est desservi par les moyens de transport doux suivants : ligne de bus 67 du Réseau Mistral desservant La Capte, Giens et La Tour Fondue (accès gratuit à la ligne avec une réservation de billet de bateau pour Porquerolles), ligne de bus L'Estivale 65 pour L'Ayguade et les Salins.

Le parking de l'Almanarre (900 places) est desservi par le petit train de la presqu'île.

LE FUTUR PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

Le projet métropolitain de pôle d'échange multimodal a pour objet d'interconnecter les modes de transport et de favoriser les transports en commun alternatifs à la voiture individuelle, ainsi que les modes doux. Ce projet comprend aussi une navette électrique, reliant la gare à l'aéroport sur l'axe de l'ancienne voie ferrée.

Porté par la Métropole, le pôle d'échange multimodal comprendra une gare routière composée de 16 quais pouvant recevoir 22 lignes, avec un espace billetterie, un parking aérien de 560 places, un quai réservé à la navette pendulaire gare-aéroport.



Le projet intègre également le traitement de l'ensemble des abords : parvis réaménagé, accès, réalisation d'un giratoire avec la rue Renaudel, déposes minute pour véhicules particuliers et taxis, mail végétalisé séparant le futur aménagement de l'école Guynemer.

Le maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux a été retenu fin 2023. Ce projet, estimé à 24 millions d'euros, verra le jour fin 2026.

LES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Afin de soutenir la mobilité électrique, le déploiement des bornes de recharge électrique se poursuit sur la commune d'Hyères.

Six nouvelles bornes ont été mises en service en 2023, ce qui porte à 31 le nombre de bornes publiques sur Hyères.

L'ACQUISITION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES PAR LA COMMUNE

En 2023 la commune a acquis 9 voitures électriques supplémentaires, portant le parc total à 37 unités. En ajoutant les 3 vélos électriques acquis en 2023, pour un parc total de 18, ainsi que les 5 deux-roues électriques, la commune possède un ensemble de 60 véhicules électriques (soit un peu plus de 30 % de son parc total).

LES SESSIONS D'ÉCO-CONDUITE

Cette formation d'éco-conduite à destination des agents municipaux permet de diminuer les consommations de carburant et de batteries, ainsi qu'une amélioration de la sécurité. Elle est exploitable sur tout type de véhicule.

En 2023, les sessions d'éco-conduite ont été suivies par 10 agents.

FINALITÉ 2

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

EN QUELQUES DATES :

- **1963** : création du parc national sur Port-Cros ; c'est le deuxième en France,
- **1971** : l'État devient propriétaire de 80 % de Porquerolles et en confie la gestion au Parc,
- **1978** : les forts du Moulin, de l'Estissac et de Port-Man sont restaurés
- **1980** : création du premier sentier sous-marin de France,
- **1981** : la gestion du port de Port-Cros est confiée au Parc,
- **1982** : accueil des premières classes de mer avec baptême de plongée à la clé,
- **1985** : 1 000 hectares d'espaces naturels à Porquerolles sont remis en dotation au Parc par l'État ; les collections variétales voient le jour,
- **1994** : découverte d'une algue envahissante dans les eaux du parc national ; la première campagne d'éradication commence ; la charte du plongeur voit le jour,
- **1997** : le Parc fait partie des 37 sites pilotes LIFE, Natura 2000,
- **2000** : le Parc prend en charge pour le compte de l'État l'animation du sanctuaire marin Pélagos,
- **2002** : 410 mérous dénombrés à Port-Cros (il n'y en avait que quelques uns en 1973),
- **2007** : les îlots de Bagaud, du Rascas et de la Gabinière deviennent réserves intégrales,
- **2010** : la restauration écologique de l'îlot de Bagaud commence,
- **2012** : la carte du Parc évolue, la notion de cœur de parc apparaît,
- **2016** : cinq communes signent la charte de développement du PNPC : Hyères, La Garde, Le Pradet, La Croix-Valmer et Ramatuelle ; lancement de la marque « esprit parc »,
- **2022** : ouverture du fort du Pradeau

L'objectif du Parc est de concilier protection, accueil, mais aussi transmission de ses patrimoines. Non plus seulement sur les îles, mais aussi à l'échelle de son territoire littoral et marin. Pour cela, l'établissement est aujourd'hui amené à jouer un rôle d'animateur et travaille sur chaque projet en concertation avec les acteurs locaux pour parvenir à terme à une gestion partagée du territoire.

Tout au long de cette année 2023 anniversaire, sept classes de collèges, cinq classes de lycées et neuf classes de primaire, soit **plus de 400 élèves du territoire, ont été sensibilisés** et ont travaillé sur des thématiques liées à la préservation du patrimoine naturel et culturel du Parc national de Port-Cros. Parmi ces thématiques : le tourisme de masse, l'écotourisme, la découverte des fonds marins, le patrimoine et la biodiversité...

L'opération « 60 ans, 60 classes » lancée à l'occasion de la célébration des 60 ans de l'établissement est une initiative pédagogique centrée sur la sensibilisation et la préservation des herbiers de posidonies, « poumons de la Méditerranée ». Elle a consisté à distribuer des kits aux écoles de l'aire potentielle d'adhésion, contenant des livres, des films, des posters, des jeux et autres supports pédagogiques pour les élèves et les enseignants. Une action réalisée par le collectif associatif Varnat.

Avec la labellisation des 60 ans du Parc national de Port-Cros, pour l'exposition de fin d'année « Art et Nature », **les élèves de l'école d'Arts ont bénéficié d'un partenariat privilégié.** Ils ont été sensibilisés à la préservation de la biodiversité et de l'environnement au cours de visites guidées par des agents du Parc : lagunes de Porquerolles, batterie du Pradeau, Fort Sainte- Agathe, Moulin du Bonheur. De nombreux travaux inspirés de ces visites, et certains réalisés avec des matériaux de récupération, ont été ainsi exposés au Park-Hôtel pendant 3 semaines (photos, arts plastiques, poterie, linogravure).

Pour clôturer l'anniversaire des 60 ans, **une rencontre-événement intitulée « Regards croisés de décideurs sur 60 ans de protection à travers les parcs nationaux » a été organisée** au Forum du casino le 14 décembre 2023. Animée par Jean-Pierre Giran, maire de Hyères et président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, elle réunit quatre personnalités politiques : Michel Barnier, ministre de l'Environnement de 1993 à 1995 ; Corinne Lepage, ministre de l'Environnement de 1995 à 1997 ; Jérôme Bignon, sénateur de 2014 à 2020, président du groupe de travail du Sénat sur le climat et l'environnement et Guillaume Sainteny, président du Plan Bleu pour l'Environnement et le Développement en Méditerranée.



PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

◆ Organisation du lancement national de la journée mondiale des zones humides à Hyères le vendredi 27 janvier 2023 à l'espace nautique.

Hyères est la commune la plus riche du Var en nombre et en superficie de zones humides. Environ 1 200 ha, soit 9 % de la superficie communale, sont couverts par des zones humides.

Au vu des multiples fonctions que remplissent ces zones, et de l'accélération de leur disparition au cours du 20e siècle, la Ville d'Hyères (en lien avec la Ligue de Protection des Oiseaux) et TPM ont mis en place une politique de restauration de ces espaces. Protégés pour la faune et la flore, mis en valeur de manière raisonnée auprès du public, on peut citer en exemple les Vieux Salins (350 ha) et le Salin des Pesquiers (550 ha), la Lieurette (30 ha), les étangs de Sauvebonne (10 ha), les marais du Pousset et de la Bergerie (10 ha).

◆ Un projet de reconquête de zones humides est également prévu sur la zone d'activité économique du Palyvestre.

Ces parcelles remplissent des fonctions écologiques, biologiques et hydrologiques. Elles ont notamment la capacité de stocker l'excès d'eau de pluie pour le restituer progressivement.

À l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides, la Ville et la Métropole TPM ont proposé des animations du 28 janvier au 17 février.

OPÉRATION GRAND SITE DE LA PRESQU'ÎLE DE GIENS ET DES SALINS

◆ **Lutte contre l'érosion du tombolo ouest de la presqu'île de Giens**

A l'issue de l'étude de protection du tombolo ouest (2016-2019), le bureau d'études Artelia a recommandé la création d'une digue sous-marine immergée sur 450 mètres. Ces travaux étant prévus en site classé, le Ministère en charge de l'Environnement a décidé en 2019 de diligenter une inspection générale. Sa conclusion a été de s'interroger sur la nécessité de protéger le tombolo. La philosophie de cette réponse s'inscrit dans le « retour à la nature » et invite la commune à imaginer ce qui se passerait si aucune intervention n'était réalisée.

L'autorisation de travaux ne pouvant être délivrée qu'avec un avis favorable du Ministère, M. le Maire d'Hyères et M. le Président de TPM ont obtenu une réunion avec le Ministre de la Transition Écologique en février 2023, puis M. le Maire a écrit au Président de la République à la rentrée 2023. À ce jour la position des services de l'État n'a pas évolué.

Le 3 mai 2023, la rencontre régionale de l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL) s'est tenue à l'Espace Nautique sur le port d'Hyères en présence de Jean-Pierre Giran, maire d'Hyères, Gil Bernardi, maire du Lavandou et Yannick Moreau, président de l'ANEL et maire des Sables d'Olonne. Des sujets fondamentaux pour les territoires littoraux ont été évoqués, tels le recul du trait de côte, l'érosion et la submersion, avec notamment l'exemple du tombolo ouest.

◆ **Réhabilitation du tympan au salin des Pesquiers**

Cette opération vise à valoriser et sauvegarder le patrimoine bâti et/ou industriel des salins méditerranéens. Il s'agit d'un ensemble de bâtiments regroupant deux entités, dont une qui abrite encore les vestiges des premiers dispositifs de pompage : une grande roue en bois appelée tympan. Véritable monument industriel, cet édifice est un des derniers encore en place autour de l'arc méditerranéen. Dans les anciens logements des sauniers, un espace muséographique verra le jour. Aussi, une trentaine d'hectares de bassin seront remis en activité afin d'expliquer le fonctionnement de la production de sel.

Le plan de financement de cette opération a pu être consolidé en 2022 (1.8 Million d'Euros) et les différents marchés de travaux ont abouti à un démarrage des opérations depuis début septembre 2023.

◆ **Création d'une Maison du Grand Site dans le bâtiment de l'ancien magasin**

Le programme d'actions de l'Opération Grand Site (OGS) prévoit la création d'un lieu référent de médiation culturelle et patrimoniale du Grand Site. Il s'agit de créer un lieu pouvant accueillir les visiteurs, les groupes, les scolaires ou les habitants afin qu'ils découvrent l'histoire et la vie des patrimoines culturels et naturels de la presqu'île de Giens et des salins.

La création de la Maison du Grand Site est prévue dans le bâtiment de l'ancien magasin, au salin des Pesquiers, représentatif de l'exploitation industrielle passée du site. En décembre 2023, la Métropole a lancé une étude de programmation afin de définir le contenu du projet, les aménagements intérieurs et extérieurs.

◆ **Requalification de la zone du Palyvestre**

Dans le cadre de l'OGS de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères, la requalification de la zone du Palyvestre, porte d'entrée du double tombo, constitue un des enjeux majeurs. Le secteur du

Palyvestre est soumis à diverses pressions ou menaces : l'abandon et la mutation des espaces agricoles périurbains, le mitage paysager, ainsi que la dégradation de zones humides.

La Ville a autorisé en 2021 l'extension du périmètre d'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur 47 hectares, afin de préserver les espaces agricoles et les zones humides de ces secteurs. Des négociations sont actuellement en cours afin de finaliser l'acquisition d'une première parcelle d'1 hectare. Par ailleurs, un emplacement réservé d'une surface de 8,6 hectares est prévu au PLU, afin de conduire une requalification de l'ancienne décharge du Palyvestre, en vue d'y réaliser éventuellement un belvédère ouvert au public. La Métropole a lancé fin 2023 les démarches administratives préalables à un diagnostic environnemental de l'ancienne décharge.

◆ **Conservation et valorisation du site archéologique Olbia**

La Ville a réalisé d'importants travaux de conservation/restauration des vestiges et d'aménagement du site, par des cheminements et platelages destinés à faciliter la lecture et l'accès pour tous les publics. Ces travaux ont fait suite à une longue réflexion menée entre le maître d'œuvre, la DRAC, le conseiller scientifique et la maîtrise d'ouvrage. Ils ont été conduits de 2020 à 2021 pour un montant de 900 000 €.

Cette première phase achevée, la Ville a lancé en 2023 un appel d'offre de maîtrise d'œuvre pour un projet de requalification de l'entrée du site, avec la création d'un centre d'interprétation comprenant accueil, espace muséal et espace de médiation, ainsi que la construction d'un nouveau dépôt archéologique, en remplacement de l'actuel devenu trop vétuste et inadapté aux collections.

Par ailleurs, la Ville s'investit chaque année, à travers son service gestionnaire, pour animer le site grâce à une offre culturelle diversifiée : visites gui-





dées standard, thématiques ou virtuelles, ateliers familles, projets d'Éducation Artistique et Culturelle avec les scolaires et périscolaires, accueil de festivals de musique, programmations spécifiques pour les journées de l'archéologie et du patrimoine, exposition « la Méditerranée en cuisine » avec une cinquantaine d'objets du site restaurés pour l'occasion. La fréquentation annuelle du site s'élève à environ 13 000 visiteurs.

SIGNATURE DU CONTRAT DE BAIE

Le Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or 2023-2027 a été signé le 22 juin 2023 entre l'État, la Région, le Département et TPM. Ce contrat a pour objectif principal de préserver et de restaurer les milieux aquatiques, tout en favorisant une gestion durable des ressources en eau. Il se décline en près de 240 actions portées par 40 maîtres d'ouvrage, pour une enveloppe globale de 89 millions d'euros HT en phase 1. La commune d'Hyères s'est engagée sur plusieurs opérations :

- ◆ suivi de la qualité des eaux portuaires au droit du rejet de l'aire de carénage du port Saint-Pierre
- ◆ audit de certification « Port propre » du Port Saint-Pierre
- ◆ acquisition de dispositifs « DPOL » pour équiper le port Saint-Pierre
- ◆ diagnostic des réseaux d'eau potable dans l'enceinte du port Saint-Pierre, en vue de lutter contre les fuites
- ◆ travaux pour la création d'une ZMEL à l'entrée du port Saint-Pierre
- ◆ étude de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité de l'aire de carénage du port de l'Ayguade
- ◆ engagement dans la démarche de certification « Port propre » du port du Niel : réalisation de l'étude diagnostic

◆ évacuation de remblais situés en entrée de site de la zone humide de la Lieurette

Une quarantaine d'opérations est également conduite sur Hyères par la Métropole, le Parc national de Port-Cros, la Marine nationale, le Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau, le Conservatoire du littoral,...

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES PLAGES ET DES PORTS

● L'obtention du label Pavillon bleu

En 2023, la ville d'Hyères a obtenu à nouveau le label Pavillon Bleu pour quatre de ses plages : l'Ayguade, l'Almanarre Nord, la Bergerie et Les Salins, ainsi que pour son port Saint-Pierre. Le pavillon bleu est un label international de tourisme durable remis chaque année aux plages et aux ports de plaisance qui mettent en œuvre de manière permanente une politique de développement touristique durable. Le label Pavillon Bleu garantit ainsi un bon équipement de ces lieux : poubelles de tri, sanitaires, sécurité et accessibilité à la baignade, des eaux de baignade d'excellente qualité, une sécurité et une accessibilité à la baignade pour tous, ainsi que la mise en place d'activités de sensibilisation à l'environnement.



● La certification des eaux de baignade

La ville d'Hyères poursuit ses actions d'information et d'amélioration de la qualité de l'eau de baignade via le site de la ville, les réseaux sociaux et l'application « Hyères Plages » avec le tableau de synthèse de chaque prélèvement, tous les résultats de l'ARS ainsi que les fiches des profils de baignade des 20



sites concernés. Les conclusions de l'audit du 4 au 6 juillet 2023 démontrent à nouveau que le système de gestion de la qualité des eaux de baignade est bien maîtrisé par la ville d'Hyères.

● **Le nettoyage des plages**

Nettoyage manuel : tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août par 9 agents titulaires et 22 saisonniers,
Nettoyage mécanisé : un jour sur deux sur la façade Est et 2 fois par mois sur le tombolo ouest (route du Sel) pour diminuer l'érosion.

Pas d'enlèvement des laisses de posidonie pour favoriser la protection des plages.

● **La collecte des déchets repensée**

En 2022, un dispositif de collecte des déchets en arrière plage avait été testé sur la plage de la Bergerie, les porte-sacs poubelles classiques ayant été retirés au profit de containers en arrière plage. Face au succès remporté par cette opération, et dans une volonté de continuer à lutter contre les déchets sur les plages, le dispositif a été étendu pour la saison estivale 2023 à 7 autres sites du littoral : Port Hé-lène, Le Robinson, Almanarre Nord, La Capte, Les Pesquiers, Bona et L'Aguaude.

● **La mise en place de corbeilles « intelligentes »**

Pour certains de ces sites ne pouvant pas accueillir de containers, des corbeilles « intelligentes » ont été installées. Il s'agit d'un équipement innovant fonctionnant à l'énergie solaire, facilement déplaçable. Doté d'un système compacteur, il permet de stocker une quantité de déchets 5 fois supérieure au réceptacle qu'il dissimule. Un capteur connecté permet d'alerter le service gestionnaire des déchets sur son taux de remplissage afin de procéder à une collecte

avant le débordement.

Par ailleurs, quatre points de tri sélectif constitués d'un ensemble de 3 portes sacs avec couvercles de couleurs gris, jaune et vert sont aménagés au niveau des plages bénéficiant du label Pavillon Bleu.

● **La distribution gratuite de cendriers**

Du 15 juin au 15 septembre : 10 000 cendriers de plage jetables ont été mis à disposition des baigneurs fumeurs dans des distributeurs posés sur les 7 postes de secours du continent.

● **L'installation de toilettes pour les baigneurs**

Du 1^{er} juillet au 31 août : 15 toilettes autonomes supplémentaires ont été installés sur le littoral, soit au total 30 toilettes et sanitaires à disposition du public.

● **L'acquisition de robots dépollueurs pour les ports**

Dans le cadre de la certification « Ports propres » le service des ports d'Hyères a acquis deux robots dépollueurs « DPOL » chargés de garantir la qualité de l'eau en récupérant les déchets de surface et en luttant contre les hydrocarbures. Ils ont pu démontrer leur efficacité lors de l'épisode de pollution du 30 mai dans le port de la Gavine. Cinq autres robots sont prévus dans le cadre du contrat de baie.

● **L'aménagement d'une station de pompage des eaux noires et grises**

Depuis avril 2023, cet équipement est opérationnel au niveau de la station d'avitaillement, permettant ainsi aux plaisanciers de vider leurs cuves en faisant le plein. Un récépissé de vidange est remis aux utilisateurs.

● Le projet d'une Zone de mouillage et d'équipements légers

La commune a pour projet de créer une « ZMEL » au Sud et à l'Est du Port Saint-Pierre afin de protéger l'herbier de posidonie, de limiter l'amarrage anarchique et de permettre celui de grandes unités.

RENATURATION DES ESPACES

■ La transformation de la cour de l'école Godillot en « cour oasis »

La commune d'Hyères a souhaité s'engager dans une politique de désimperméabilisation des cours d'écoles en expérimentant le processus « cour jardin » ou « cours oasis » au sein de l'établissement Alexis Godillot en lien étroit avec l'équipe pédagogique de l'école maternelle. Dans le cadre de ce projet, la commune a sollicitée l'aide du CAUE Var pour l'accompagner ainsi que l'équipe pédagogique dans la réflexion sur la restructuration et la végétalisation des espaces extérieurs de l'école élémentaire.

Le processus vient questionner les espaces que sont les cours d'écoles actuelles, tout en répondant aux enjeux climatiques et en diversifiant les expériences des enfants.



Sur une surface totale de 690 m², le projet a permis de requalifier entièrement la cour d'école et de rendre 400 m² perméables. Les travaux ont été réalisés durant l'été 2023 afin que la cour soit prête et livrée pour la rentrée scolaire.

En 2024 il est prévu d'intervenir avec le CAUE sur les établissements suivants : Françoise Dolto, Les Mouettes et Costebelle.

■ Une expérimentation de « prairie urbaine » sur la voie Léopold Ritondale

Située au nord de la voie Léopold Ritondale, entre la rue du Soldat Ferrari et le Skatepark, cette prairie représente une surface d'environ 4 000 m². En remplacement du gazon, gourmand en ressources et peu attractif pour la faune, la prairie urbaine est une démarche qui consiste à sélectionner plusieurs dizaines d'espèces végétales déjà présentes sur une zone déterminée que l'on va laisser se développer de manière autonome, sans aucun arrosage

à prévoir, tout en supprimant les plantes exotiques non souhaitées. Des fauches complètes seront réalisées deux fois dans l'année, auxquelles se rajouteront des fauches durant la période estivale afin de maintenir la végétation basse et éviter tout risque d'incendie. **Les objectifs sont de favoriser la biodiversité (insectes et oiseaux) dans une zone urbanisée**, de donner un aspect champêtre et esthétique avec la présence de fleurs sauvages et de diminuer la consommation en ressources (eau et carburant).

■ Une reconquête d'espace au sein du jardin Olbuis Riquier

L'ex enclos des daims situé le long du Roubaud a été réaménagé par la plantation d'arbres, la création d'un cheminement piéton avec revêtement perméable, et l'aménagement d'une nouvelle aire de jeux. Cette zone arborée de 800 m², ouverte au public pour la première fois, devient un lieu de fraîcheur privilégié. La pose de bancs, fontaine à eau et instruments de musique extérieurs complètent cet aménagement pour les enfants et les adultes.

ADAPTATION DES ESPACES VERTS POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Sur ses 46 hectares d'espaces verts entretenus, 2 hectares et demi n'ont pas résisté et 7 ont grandement souffert du fait de la canicule et des interdictions d'arroser ; 20 % du patrimoine végétal a donc été impacté.

Cette situation a amené la commune à adapter sa palette végétale. Ainsi, les massifs fleuris sont réduits de moitié et l'implantation d'arbres privilégiée dans les nouveaux aménagements.

En dehors de ses jardins remarquables et en période de restriction, la commune n'arrose plus tous les arbres et arbustes plantés depuis plus d'un an, les pelouses, les jardinières, les bacs, les massifs fleuris, les espaces verts non équipés de goutte-à-goutte. À partir de 2022, la consommation d'eau a ainsi été réduite de moitié par rapport aux années antérieures.

Sur Porquerolles, les eaux filtrées issues de la station d'épuration et des trois bassins de « lagunage » alimentent en goutte-à-goutte certains végétaux du Parc national de Port-Cros.

ACTION « ZÉRO PHYTO »

La ville d'Hyères a généralisé l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, dont la réduction drastique avait déjà été amorcée depuis de nombreuses années au sein des jardins et espaces verts. Cependant, une réflexion globale a été mise en place au travers de tests d'enherbement et de

plantations de vivaces couvre-sols, qui viendront peu à peu « contenir » la pousse d'herbe et embellir ces sites. Parallèlement, la végétalisation des pieds d'arbres a été initiée dans la ville.

Les insecticides de synthèse ont été remplacés par l'utilisation d'insectes auxiliaires sur les arbres et palmiers. Des plantes répulsives sont testées pour freiner l'installation de colonies de pucerons. La lutte contre la chenille processionnaire s'opère avec un traitement biologique complété d'un échenillage manuel, des piègeages à phéromones et la pose de nids pour les mésanges. Le traitement par injection contre le charançon des palmiers est remplacé par un traitement biologique.

POURSUITE DE LA RÉGULATION DE LA FRÉQUENTATION ESTIVALE SUR PORQUEROLLES

Le système de régulation pour écrêter les pics d'hyper-fréquentation sur l'île de Porquerolles a été reconduit durant l'été 2023. L'objectif de 6 000 voyageurs par jour a été maintenu.

Le Parc National de Port-Cros a engagé la concertation préalable à la création d'une « ZMEL » (Zone de Mouillage et d'Équipement Léger). Il s'agira de permettre aux 2 000 plaisanciers qui jettent l'ancre en pic estival de s'amarrer à des bouées fixées sur les fonds marins par des ancrages écologiques, respectant les herbiers de posidonies.

ENTRÉE EN FONCTION DU SEALINE EN 2024

Destinés à alimenter en eau potable l'île de Porquerolles, les travaux ont débuté en janvier 2023 et devraient s'achever courant 1^{er} trimestre 2024 comme initialement prévu.

La seconde phase de travaux, d'octobre 2023 à février 2024, consiste à poser une canalisation

sous-marine de 200 mm de diamètre sur une distance de 5,2 km entre la Tour Fondue et le port de Porquerolles. Elle sera protégée par des coques en fonte et maintenue au fond par des ancres (ancre spéciale sur les mattes des herbiers de posidonie pour réduire l'impact).

Cette canalisation permettra de faire face aux consommations estivales (800 m³/jour) sans pour autant augmenter les capacités actuelles. Ce choix est très important pour la collectivité qui ne souhaite pas accroître le développement de l'île, tout en sécurisant l'approvisionnement en eau et en préservant l'esprit et la qualité de vie du village. En outre, la mise en route du sealine permettra de mettre fin au transport d'eau par barge.

SENSIBILISATION AU RESPECT DES MILIEUX PAR DES ÉVÈNEMENTS

■ Fête des Étangs de Sauvebonne 2023

La Ville a fait l'acquisition en 2019 des étangs de Sauvebonne, espace naturel situé sur la route de Pierrefeu, dans le but de protéger cette zone humide, avec les conseils de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO PACA).

En 2023, 16 classes ont pu bénéficier de sorties pédagogiques aux étangs, animées par la LPO PACA. Au cours de ces animations, les enfants sont sensibilisés à la protection de la nature à travers plusieurs ateliers : visite des étangs, observation des oiseaux aux jumelles, écoute des chants, découverte des habitats et des gestes favorables à la biodiversité.

Du 7 au 9 avril 2023, à l'occasion de la Fête des étangs, une journée a été consacrée aux scolaires et deux journées au grand public, avec des animations, des visites guidées et des initiations à la pêche. Cette manifestation est le fruit d'un travail partenarial entre la LPO, le collectif VARNAT, les Amis de la





Presqu'île de Giens, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau, l'École d'Arts de la Ville d'Hyères, le Conservatoire de musique de TPM, et la Fédération de Pêche du Var.

Au total 1 500 visiteurs ont assisté à cet événement. Des journées grand public intitulées « Un dimanche aux étangs » ont également été organisées un dimanche par mois au printemps et à l'automne pour permettre à chacun de venir profiter du site et observer la nature en autonomie.

Afin d'améliorer l'accueil du public, des toilettes sèches ont été installées sur le site. Plusieurs opérations de nettoyage des étangs et de leurs abords ont également été réalisées en vue de dépolluer le site : collecte de macro-déchets et arrachage d'espèces exotiques envahissantes.

■ Visites guidées sur les prairies humides de La Lieurette

En 2023, 14 visites guidées ont été animées par la LPO PACA sur les parcelles municipales de La Lieurette. Ces sorties offrent au grand public des moments privilégiés pour découvrir les zones humides hyéroises, leur faune et leur flore.

■ Fête de la Nature 2023

Organisée les 27 et 28 mai 2023 aux Vieux Salins, cette fête a permis de réunir 3 143 personnes. L'événement était en particulier adressé aux enfants avec des actions scientifiques et artistiques. L'artiste photographe Julie Thoury a exposé des photos le long du parcours. L'action « Instant du conte » a été particulièrement appréciée, de même que l'escape game organisé par l'association Var Nat dans l'observatoire à l'entrée du site.

■ Fête des Salins 2023

Cette manifestation a eu lieu au Salin des Pesquiers les 9 et 10 septembre 2023 au cœur de ce sanctuaire biologique de 550 ha, propriété du Conservatoire du littoral et géré par Toulon Provence Méditerranée. Durant ces deux journées, le public a pu profiter de nombreuses animations. Au total, la fête des Salins a accueilli près de 6 500 visiteurs au cœur du site. Parmi les actions ayant rencontré un succès important : l'exposition « les Halotopies » proposée par les artistes en résidence Charlotte Gauthier Van Tour et Marion Flament, l'activité danse « pose en zone humide » de l'association Art Macadam et la parade du sel dans les rues de La Capte.

■ Festival Galathea 2023

La 8^e édition du festival Galathéa s'est tenue du 16 au 19 novembre 2023 au Forum du Casino. Durant ces quatre jours, grâce aux photos, aux films, aux expositions et aux conférences, chacun a pu découvrir la faune, la flore et les vestiges qui peuplent le monde marin.

48 exposants, 35 conférenciers et intervenants œuvrant dans ces domaines ont été proposés au public : associations, institutionnels mais aussi professionnels, artisans et artistes. Deux journées ont été dédiées aux scolaires avec des animations adaptées.

Cette année, le festival GALATHEA a encore rencontré un vrai succès populaire avec 10 000 visiteurs.

■ Campagne Inf'eau Mer

La Commune d'Hyères a rejoint depuis 2008 la campagne régionale Inf'eau Mer afin de sensibiliser un large public aux enjeux de la ressource en eau, à la problématique des déchets, à la gestion du littoral



et de la mer par une approche ludique et éducative permettant de sensibiliser les locaux et vacanciers aux gestes simples et respectueux du milieu marin. Pour ce faire, l'association des Amis de la Presqu'île de Giens, assistée de jeunes volontaires issus du dispositif communal « pass-junior » et d'un éco-guide du Parc National de Port-Cros, a sillonné les plages de la Bergerie, de l'Almanarre et des Salins les 17, 18 et 19 juillet 2023. Au total, environ 1 000 personnes ont été sensibilisées sur le terrain.

■ Fête de la science

L'association des Amis de la Presqu'île de Giens, le collectif VARNAT et la ville d'Hyères ont organisé la fête de la science du 6 au 8 octobre 2023. Pour la première fois, un village des sciences a été proposé aux visiteurs sur la place Clémenceau. La thématique nationale « sport et science » a été déclinée localement, en s'inscrivant dans une actualité rythmée par de grands événements sportifs. 15 partenaires locaux ont proposé des animations diverses, conférences, ateliers scientifiques, visite de sites. Au total, 17 classes et environ 480 élèves ont été accueillis sur des ateliers spécifiques, ainsi que 3 000 visiteurs grand public autour des 22 stands et activités proposés.

■ Hyères en récré fête l'environnement

Au sein de la maison de l'environnement rue Reyner, l'association des Amis de la Presqu'île de Giens a organisé la manifestation Hyères en récré au cours de la première semaine des vacances de la Toussaint à l'attention des 6-12 ans. Cette action permet d'associer science et sport au travers d'ateliers scientifiques avec expériences ou créatifs (poterie,

recyclage), puis d'un parcours sportif : tir à l'arc, saut de haies. Des artistes de l'École d'Art sont également intervenus. Environ 1 000 visiteurs ont été accueillis durant une semaine.

■ Éducation à l'environnement

La commune d'Hyères soutient tout au long de l'année des actions d'éducation à l'environnement au sein de la maison de l'environnement, mais également à l'occasion d'opérations de ramassage de déchets à destination des scolaires ou bien du grand public.

LA FUTURE MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de l'écoquartier de la Crestade, une étude de faisabilité concernant la rénovation de la villa dite « Ducros », afin d'y transférer la maison de l'environnement, a été réalisée. Cette étude comprend une analyse du contexte, un état des lieux du bâti existant, une proposition de scénario d'aménagement et une estimation du montant des travaux.

Après rendu, l'option privilégiée consiste en une démolition des hangars et de l'extension incendiée, une sécurisation du moulin, des auvents et du lavoir, et un aménagement de la bastide en un espace accueil avec bureaux. L'aménagement du lavoir est destiné à permettre l'accueil d'un espace d'animation.

Il est prévu en 2024 de lancer un appel d'offres pour désigner un concessionnaire en charge de ces travaux. L'objectif est d'avoir un équipement opérationnel en 2026.

FINALITÉ 3

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



L'ESPACE FRANCE SERVICES

L'Espace France Services (EFS) a ouvert ses portes le 4 juillet 2022 sur le bas du quartier prioritaire du Val des Rougières à l'est de la Ville. Il s'agit d'une structure municipale, avec 2 agents, qui assure le relai de 9 opérateurs nationaux : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Assurance retraite, Assurance maladie, Direction Générale des Finances Publiques, Pôle Emploi, la Poste, Ministères de la Justice et de l'Intérieur, ainsi que de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) à partir de janvier 2024.



Ouvert à tous, Hyérois et non Hyérois, l'EFS propose plusieurs services à savoir : un accompagnement des administrés dans leurs démarches administratives quotidiennes en ligne et la résolution de leurs problématiques via des référents de chaque partenaire : déclaration de revenu, actualisation Pôle Emploi, RSA, pré-demande pièce d'identité, carte grise, demandes d'allocations diverses, etc.

Une aide dans les démarches en ligne et un accès à 2 ordinateurs en libre-service, avec ou sans aide : navigation sur les sites, simulation ou demandes d'allocations, création d'adresses mails, compte ANTS, recherche d'emploi, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs, etc...

Cinq permanences associatives ont été mises en place à la rentrée 2022 : initiation aux outils numériques, accès au droit et droits des étrangers avec l'association Face Var, insertion à l'emploi avec la Mission Locale d'Hyères et l'association En Chemin, informations juridiques en droit de la famille, droit du travail, droit des étrangers avec le CIDFF.

Les thématiques récurrentes traitées par l'Espace France services concernent l'ANTS (carte grise, permis...), la CAF (suivi des dossiers, envoi de documents, nouveaux allocataires...), l'Assurance Mala-

die (envoi de dossiers, droits...), les impôts, etc.

Le public est issu principalement des quartiers du Pyanet, Val des Rougières et du centre ville. Ce sont majoritairement des personnes isolées (homme ou femme), entre 45 et 65 ans et plus, et n'ayant pas ou peu accès au numérique.

Depuis son ouverture, une augmentation croissante des demandes est constatée. En 2023, 3 116 personnes ont été accueillies.

Une permanence est organisée à Porquerolles une fois par mois sauf en été, et l'ouverture prochaine d'une annexe sera effective début 2024 dans le quartier des Maurels tous les jeudis après-midi.





COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ AU BÉNÉFICE DES PUBLICS JEUNES

■ La Cité Éducative

La « Cité éducative » est un label d'excellence délivré par l'État qui vise à renforcer la prise en charge des 0/25 ans résidant principalement en quartiers politiques de la ville, avant, pendant, après et au-delà de l'école, et ce jusqu'à l'insertion professionnelle. Une convention triennale 2022-2024 fixant des objectifs et des moyens financiers alloués, a été signée entre l'État, l'Éducation Nationale, la CAF et la Commune.

Il ne s'agit pas d'une structure ou d'un dispositif supplémentaire, mais de réunir les institutions et acteurs engagés auprès des enfants et des jeunes pour une mise en cohérence et un renforcement de leurs actions. La Cité Éducative s'appuie sur le Contrat de Ville. Elle peut renforcer certains dispositifs déjà existants sur la Commune : Programme de Réussite Éducative, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Coup de pouce CLE.

Le périmètre d'action de la cité éducative inclut notamment la crèche Tom Pouce, les écoles Ferdinand Buisson, Val des Pins, Excelsior, St Exupéry, Jules Michelet, le collège Marcel Rivière et le lycée du Golf-Hôtel. Les collèges Jules Ferry et Gustave Roux sont également concernés par des actions sur des thématiques ciblées et identifiées. **Environ 2 800 enfants et jeunes Hyérois sont concernés.**

L'éducation au développement durable fait partie intégrante de l'ambition générale du programme. En complément des enseignements et actions conduites par l'Éducation nationale dans le cadre du temps d'enseignement, deux projets sont financés par la Cité éducative : « Améliorer son bien-être en

améliorant son cadre de vie », porté par la LPO : projet conduit au sein du collège Marcel Rivière, auprès de classes de 5^e et 4^e, « Plongée et développement de l'estime de soi », porté par l'équipe pédagogique du collège Marcel Rivière en lien avec le Parc national de Port-Cros.

Aussi, mardi 23 mai 2023 a été inaugurée la nouvelle ludothèque inclusive de Hyères, créée au sein de la Maison des Familles de l'association ISA - UDV (Union Diaconale du Var), agréée Centre Social et Culturel, en présence de M. le Maire d'Hyères, de M. le Préfet du Var et du président de la CAF du Var. Ce projet, inscrit dans la mise en œuvre du label Cité éducative de la Ville d'Hyères, consiste en un espace dédié aux familles et enfants, notamment porteurs de handicaps de type troubles de l'attention. Cette ludothèque a pour vocation de s'ancrer comme un lieu ressource en terme d'accompagnement des familles.

Également, dans le cadre de l'action Cité Éducative, plusieurs stages de renforcement scolaire dans les disciplines fondamentales (français/mathématiques) ont été proposés en 2023 au centre social ISA par l'association FACE Var.

■ Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants

Jeudi 25 mai 2023, Monsieur Jean Castex, ancien Premier Ministre et Président National de la Fondation FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) était présent à Hyères au collège Marcel Rivière aux côtés de Jean-Pierre Giran, Maire de la Ville d'Hyères et Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, de Mme la Rectrice d'Académie, de M. le Directeur des Services de l'Éducation Nationale et de Mme la Sous-Préfète du Var.

L'objectif était d'échanger avec le groupe de parents bénéficiaires du dispositif de l'Éducation Nationale OEPRE (Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants) au sein de cet établissement, collège chef de file de la Cité Éducative de Hyères, de découvrir les actions menées par FACE Var sur le territoire et rencontrer les partenaires de l'association.

L'action OEPRE est à destination de parents d'élèves allophones, alliant alphabétisation, accompagnement à la fonction parentale et développement de la citoyenneté.

■ Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité a pour objectif de lutter contre l'échec scolaire. Ce dispositif, mené conjointement par la Commune et la CAF, est gratuit pour les familles. Il s'articule autour de trois enjeux : le soutien scolaire, le loisir éducatif, le soutien à la parentalité.

Le CLAS s'adresse aux enfants scolarisés du CP au CM2, repérés par les enseignants en début ou en cours d'année dans les écoles élémentaires. Il est mis en place dans 7 écoles de la Commune. Les séances se déroulent 2 fois par semaine, de 16h30 à 18h30.

Le CLAS concerne 200 enfants.

■ Le Coup de Pouce CLE

Il s'agit d'un dispositif d'aide à l'apprentissage de la lecture pour les élèves de CP.

9 Clubs sont mis en place dans 5 écoles de la commune. Un Club se compose d'un animateur, de 5 élèves et d'un enseignant coordonnateur. Les

séances ont lieu 3 fois par semaine de 16h30 à 18h. 40 enfants ont bénéficié du dispositif sur l'année scolaire 2022/2023.

Avec le tutorat de l'association Coup de Pouce, les 9 Clubs sont entièrement financés par la Ville et sont pilotés par le service Politique de la Cohésion Sociale et de l'Insertion.

■ Le Coup de Pouce CLA

Mardi 14 novembre 2023 s'est déroulée la cérémonie d'inauguration du dispositif « Coup de pouce CLA » (Club de Langage) à l'école maternelle Val des Pins, en présence de Jean-Pierre Giran, Maire de la Ville d'Hyères, de Sébastien Fratellia-Guiol, Adjoint délégué à la politique de la ville et à la vie des quartiers, de Mme Lesieur, Inspectrice de l'Éducation nationale, des enseignants référents, animateurs, enfants et parents.

Ce dispositif est en activité depuis 2023 dans deux écoles maternelles, Val des Pins et Michelet. Il s'adresse aux enfants de grande section de maternelle et a pour objectif un soutien dans l'apprentissage de l'expression orale. Chaque club, géré par deux animateurs, prend en charge 5 enfants après l'école trois fois par semaine durant une heure, dans le cadre d'activités ludiques et éducatives variées autour de l'expression orale.

La dimension parentalité est prégnante (liens réguliers, actions conviviales, bilans).

Les 11 clubs CLE et CLA de la ville et leurs 55 enfants participeront à la Fête du Livre 2024 : rencontres d'auteurs, ateliers de création littéraire, animations.





■ Le Programme de Réussite Éducative

Le PRE est un dispositif partenarial entre l'État, l'Éducation Nationale, la Commune, les services sociaux, les associations, les professions médicales et autres acteurs de terrain, au profit des enfants de 2 à 16 ans cumulant les problématiques d'ordre scolaire, comportementale, familiale, sociale ou médicale.

Il s'agit de suivis individualisés des enfants concernés, inscrits dans un parcours, par le biais d'entretiens réguliers avec les familles et l'organisation d'équipes pluridisciplinaires de soutien mensuelles définissant les actions à mettre en place pour chaque enfant.

En 2023, près de 250 enfants ont bénéficié du dispositif.

■ Le Centre de Loisirs Jeune

Dans le cadre du loisir éducatif et de la prévention de la délinquance, le Centre de Loisirs Jeune est une structure partenariale Ville d'Hyères/Police Nationale/CAF/Métropole, permettant aux fonctionnaires de police et aux jeunes âgés de 11 à 17 ans de se rencontrer durant les deux mois d'été autour d'activités nautiques et terrestres : kayak, paddle, voile, sorties en mer, sorties vélo, accrobranche, karting, activités sportives et de loisirs.

Des sorties thématiques sont proposées, ainsi que des activités citoyennes : nettoyage des plages, participation à l'opération un fauteuil à la mer, sensibilisation à la sécurité routière,...

Cette année la CLJ a fonctionné du 10 juillet 2023 jusqu'au 31 août, du lundi au vendredi de 12h30 à 18h30 sur le site de l'Ayguade, en front de mer, face du stade Bertheau.

220 jeunes ont été accueillis en 2023.

Aussi, au mois d'avril 2023 un séjour « Vacances Actives Ados » a été organisé au CLJ, permettant à une quarantaine de jeunes hyérois de pratiquer des activités sportives, visiter la presqu'île de Giens et être sensibilisés à l'environnement, découvrir la Semaine Olympique Française avec une sortie en bateau, et réaliser des œuvres collectives sur le thème du sport et de l'olympisme.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ AU BÉNÉFICE DES PERSONNES FRAGILES

■ Le Contrat de Ville

Le pôle « politique de la ville » a en charge l'application de la politique communale en direction des quartiers prioritaires. Le dispositif « Contrat de ville » constitue le cadre général d'intervention de cette politique publique. Le service, en lien avec MTPM et l'État, a en charge l'animation du programme.

La programmation du contrat de ville présente un ensemble d'actions associatives en direction des habitants des quartiers prioritaires, dans les champs de l'éducation, de l'habitat, du cadre de vie et de l'emploi.

Les projets suivants liés au développement durable ont été réalisés en 2023 :

- création et entretien d'un jardin partagé aux Maurels (APS)
- opérations de nettoyage des déchets au Val des Rougières avec les habitants (association « les marmans du Valdé »)
- opérations de sensibilisation au recyclage des mégots de cigarette et autres déchets (Recyclop)
- aide à la restauration de meubles et à l'accomplissement de petits travaux avec des matériaux de seconde vie (associations Brico bus et Entr'aide)

● accompagnement à la réparation de matériels électroménagers « répare café » (centre social ISA)

■ Plan canicule

Du 1^{er} juin au 31 août, un dispositif de veille et d'alerte est instauré avec le plan canicule (loi de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées). Ce dispositif prévoit la tenue d'un registre communal pour faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes les plus vulnérables lors du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence lié aux fortes chaleurs. Les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes adultes handicapées, en invalidité peuvent s'inscrire.

■ L'application Hyères Risques

L'application « Hyères Risques » a été mise en place pour être informé, en temps réel, avec cartographie à l'appui, des risques, problèmes, accidents, voies interdites à la circulation, survenus sur le territoire communal en cas de risque d'inondation. L'application comporte également un lien direct vers Vigicrues, avec la hauteur du Gapeau en direct au niveau de Sainte-Eulalie, des consignes à respecter face aux risques : d'incendie, de crues, de transport de matières dangereuses, de neige ou de canicule, la cartographie des vigilances de Météo France.

■ L'art au bénéfice des publics empêchés

En 2023, l'école d'Arts est allée à la rencontre des publics empêchés en proposant un atelier de poterie à l'hôpital Renée Sabran. Un premier partenariat a été concrétisé cette année avec l'association APAPA qui intervient au sein de l'hôpital. Deux demi-journées de démonstration et de pratique de tour de poterie ont été organisées.

■ Formation accueil inclusif organisée par le service éducation jeunesse

Cette formation, dispensée par les Francas en juin et septembre 2023 et intitulée « les conditions d'un accueil inclusif réussi », a concerné 18 atsem et 20 animateurs / directeurs d'accueil. Une formation sur le handicap cognitif était dispensée par Coridys pour les 18 atsem ayant suivi la première formation.

■ Des tapis pour l'accessibilité aux plages

Du 15 juin au 15 septembre, des tapis sont installés au niveau des 7 sites bénéficiant du label « Plage handi » : Almanarre nord et sud, Bergerie, La Capte, Les Pesquiers Bona, L'Aiguade St Louis et Les Salins Pentagone. Ils permettent de rejoindre l'eau depuis les places de stationnement pour Personnes à Mobilité Réduite.

■ La découverte de Porquerolles en autonomie pour les publics handicapés

Dans le cadre de sa politique d'accueil des personnes en situation de handicap, le Parc national de Port-Cros a acquis un nouvel équipement à destination des personnes à mobilité réduite : un hanbike, vélo couché à mainalier. Ce vélo est destiné aux personnes paraplégiques, tétraplégiques, ainsi qu'à certains hémiplegiques ou amputés qui souhaitent découvrir l'île de Porquerolles à vélo en autonomie. Il vient compléter le dispositif d'accessibilité déjà mis en place sur l'île de Porquerolles (platelage en bois pour l'accès à la plage d'argent avec tiralo pour la baignade, vélo à plateforme pour le transport d'un fauteuil roulant, gratuité du transport en taxi pour la plage d'argent).

■ Le 10^e anniversaire de la Halte-Répit Alzheimer « Le jardin d'Éole »

La structure « jardin d'Éole », pilotée par le CCAS de la Ville d'Hyères, est destinée aux personnes atteintes de maladies neurodégénératives ou liées au grand âge.





Le 27 juin 2023 l'établissement a fêté ses 10 ans d'existence. À cette occasion, une matinée portes-ouvertes pour faire découvrir la structure et son équipe était proposée. Les futurs bénéficiaires et leurs familles, ainsi que toute personne souhaitant devenir bénévole et offrir un temps de partage, ont pu découvrir la structure, son équipe et son fonctionnement.

Le jardin d'Éole a assuré 1 543 accueils en 2023.

Formation des aidants organisée par France Alzheimer Var au jardin d'Éole : organisée en mars et avril 2023, d'une durée totale de 14 heures, la formation des aidants familiaux était animée par un binôme constitué d'une psychologue et d'un bénévole-aidant formé par l'Union des associations France Alzheimer, et composée de 5 modules, espacés sur 5 jours afin de favoriser l'appropriation des contenus.

■ La lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de ses aides facultatives, le CCAS d'Hyères délivre sous forme de chèque d'accompagnement personnalisé (CAP), des secours à caractère d'urgence alimentaire nommés « Aide Alimentaire Facultative Ponctuelle ». L'objectif de cette aide est d'apporter un soutien matériel d'urgence aux personnes rencontrant des difficultés pour faire face à leurs besoins essentiels. Il s'agit d'attributions ponctuelles, dont le nombre est limité dans l'année. En 2023, 1 255 aides ont été attribuées à 670 foyers. L'aide moyenne s'élève à 40 €.

Aussi, depuis 2012, le CCAS assure la gestion et la coordination du Fonds Local de Solidarité à l'Eau (FLSE). Le budget d'attribution est constitué de 0,2% des recettes de la SEERC, la somme étant déterminée par le service des eaux de la Métropole en juin

de chaque année sur les recettes N-1. En 2023, 51 aides ont été attribuées.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ AU BÉNÉFICE DE TOUS

■ Le Point Justice

Depuis mars 2021, les points d'accès au droit ont pris le nom de Point Justice à la demande du Ministère de la Justice. Le Point Justice de la ville d'Hyères est une structure de proximité fonctionnant en partenariat avec le CDAD (Centre Départemental de l'Accès au Droit) pour des permanences juridiques gratuites sur rendez vous : avocats, notaires, commissaires de justice, défenseurs des droits, conciliateurs, et pour le suivi judiciaire sur convocation.

Plusieurs associations spécialisées interviennent en médiation familiale, en droit de la famille et du travail, en matière de démarches administratives et droit des étrangers, en matière de parentalité, de médiation, et d'aide aux victimes, ainsi que dans le domaine du logement. La Banque de France intervient en matière de surendettement et l'ISTF pour tout ce qui touche au droit des tutelles.

En 2023, le Point-justice compte 20 partenaires dont certains interviennent plusieurs fois dans le mois. Cette même année, 3 287 personnes ont été accompagnées. Les problématiques les plus fréquemment traitées sont : les conflits de voisinage, le droit de la famille (séparation, garde, médiation...), le logement (baux et charges, insalubrité, DALO, relations avec les syndicats de copropriétés,...), les problèmes liés à la consommation, ceux liés aux droits des étrangers (principalement l'obtention des cartes de séjour), ainsi que les demandes en matière de contestation d'amendes.



■ L'Espace Emploi municipal

L'Espace Emploi est à l'écoute des demandeurs d'emploi hyérois âgés de plus de 26 ans. Cette structure municipale d'accueil et d'orientation se veut complémentaire de l'offre de service de Pôle Emploi et de la Mission locale.

6 permanences d'association (CEDIS, CIDFF83/Plie, Ariane Méditerranée, Initiative Var, AVIE/Saphir, Wi-moov) œuvrant dans l'accompagnement vers l'emploi sont organisées.

■ Formation Sauveteurs Secouristes du Travail

En 2023, les formations liées à la sécurité réalisées en interne de la commune d'Hyères concernent :

- Sauveteurs secouristes du travail (formations initiales et recyclages) : 87 agents
- Gestes qui sauvent : 50 agents
- Prévention Secours Civique de niveau 1 : 17 agents
- Prévention des risques liés à l'activité physique (formations initiales et recyclages) : 14 agents
- Sécurité incendie : 68 agents

ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MATIÈRE DE SANTÉ

Le Contrat Local de Santé a pour objectifs de promouvoir l'accès aux soins et la prévention, réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, renforcer la visibilité des actions locales en faveur de la santé, et développer des conditions environnementales favorables à l'état de santé des populations. Différentes actions ont été menées dans ce sens tout au long de l'année 2023 :

■ Le dépistage bucco-dentaire

Le service santé prévention et risques de la ville d'Hyères a fait intervenir l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire afin de sensibiliser les enfants des écoles Val des Pins, Fernand Buisson et Saint-Exupéry. Au programme, des séances d'édu-

cation collective et de dépistage bucco-dentaire, ainsi qu'un examen effectué par un praticien avec l'objectif de dédramatiser et de rassurer sur la visite en cabinet dentaire. Au total 157 élèves ont été sensibilisés au brossage de dents puis dépistés par un chirurgien dentiste.

■ Le mercredi du goût Hyérois

Le service communal de la santé, en partenariat avec ISA, le Codes 83 et le lycée du Golf-Hôtel, a mis en place une action de sensibilisation le 18 octobre 2023 dans les locaux de la maison des familles à Hyères. Au travers d'ateliers de cuisine intergénérationnels animés par une nutritionniste ainsi que de stands de sensibilisation, il s'agissait d'inculquer de bonnes habitudes alimentaires aux plus jeunes et d'éveiller les papilles aux richesses des saveurs. Au total 70 personnes ont participé.

■ Permanences au Point Prévention Santé

Le point prévention santé est un lieu d'accueil gratuit et confidentiel permettant d'apporter une information de proximité à toute personne confrontée à un problème de santé ou d'être orienté vers les ressources adéquates. Chaque citoyen peut obtenir des renseignements en rencontrant des professionnels de santé ou des associations spécialisées.

Le service Santé, Prévention et Risques a organisé en 2023 des conférences Point Prévention Santé un jeudi par mois à 18h.

■ Salon Amours et Handicap au Forum du casino d'Hyères les 6 et 7 octobre 2023

Ce salon est dédié à toutes les dimensions de la vie affective, sentimentale et sexuelle des personnes en situation de handicap. 1 000 visiteurs venant de toute la France ont pu bénéficier des 45 stands, des conférences, tables rondes, ateliers, théâtre forum, ciné-débat ainsi que d'une exposition photos.

■ **Playa Tour organisé par L'UFOLEP 83 le 17 juillet 2023 à la plage de l'Aiguade**

800 personnes ont pu bénéficier d'activités sportives, éducatives, et de bien être. Un village éducatif était proposé pour sensibiliser aux questions d'environnement, de santé et d'accessibilité au sport, ainsi que pour sensibiliser le grand public aux bienfaits sur la santé d'une pratique physique et sportive régulière.

■ **Journée de prévention contre le VIH, l'Hépatite B et C et la Syphilis**

Le service santé de la ville d'Hyères a fait intervenir l'association CEGIDD 83 sur l'île du Levant dans le but d'effectuer des dépistages contre le VIH, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles, par des TROD (Tests Rapides d'Orientation Diagnostique) VIH, hépatite C et hépatite B.

Le CEGIDD 83 a mené également cette même action un mardi par mois au Point Prévention tout au long de l'année 2023.

■ **Campagne Octobre rose**

Chaque année, octobre est le mois consacré à la sensibilisation au dépistage du cancer du sein, qui touche annuellement près de 58 000 femmes. Dans le cadre de cette campagne de sensibilisation, le service santé en partenariat avec la CPTS de Hyères et des Îles d'Or et l'association les mamans du Valdé, s'est mobilisée pour faire connaître au plus grand nombre l'importance de ce dépistage par la tenue d'un stand dans la galerie marchande d'Intermarché au Pyanet quartier prioritaire de la ville. 50 personnes ont été sensibilisées.

■ **Campagne Mars bleu**

Le service santé, en partenariat avec la CPTS d'Hyères et des Îles d'or et le CRCDC SUD, a organisé des stands de prévention et d'informations du cancer colo rectal. Le 24 mars 2023, au marché de la Capte, 36 personnes ont été sensibilisées ; le 27 mars dans la galerie marchande de l'Intermarché

du Pyanet avec l'association Les mamans du Valdé, 72 personnes ont été sensibilisées.

■ **Améliorer la qualité de l'air intérieur et diminuer l'utilisation des produits biocides dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune.**

En partenariat avec l'équipe mobile d'hygiène de l'hôpital d'Hyères, en 2023 un guide d'éco-nettoyage et d'usage raisonnée des biocides à l'attention des ATSEM des écoles a été créé.

ORGANISATION DE FORUMS

■ **Forum de l'emploi JOB'IN HYÈRES 2023**

Pôle emploi Grand Toulon, en partenariat avec la ville d'Hyères, la Mission Locale CORAIL et CAP EMPLOI 83 AVIE, a organisé en 2023 la 9^e édition du Forum de l'emploi. Plus de 70 entreprises des secteurs du commerce, hôtellerie-restauration, services aux personnes ou aux entreprises, santé, sécurité, tourisme, transport et viticulture, allant du grand groupe à la TPE, ont été présentes pour recruter leurs futurs collaborateurs.

Les conseillers Pôle emploi et leurs partenaires ont également été présents pour des entraînements aux entretiens de recrutement, découverte des formations disponibles et de la méthode de recrutement par simulation. 860 postes ont été pourvus avec des profils très variés, en contrats saisonniers mais aussi en emploi durable.

■ **Forum des associations 2023**

Le forum des associations a eu lieu les 9 et 10 septembre 2023 au Forum du Casino. Plus de 150 associations sportives, amicales, culturelles, environnementales, agricoles, sociales, caritatives et patriotiques ainsi que les Comités d'Intérêts Locaux, des Fêtes, la Protection Civile ont participé à cette manifestation gratuite, ouverte à tous. Lieux d'échanges et d'activités, ces deux journées ont eu une très forte affluence car elles ont permis de connaître de nombreuses associations qui œuvrent sur la commune.



FINALITÉ 4

L'épanouissement de tous les êtres humains

Conformément à la loi « Égalim » pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, et une alimentation saine, durable et accessible à tous du 30 octobre 2018, la Commune assure une restauration scolaire composée de 50% de produits alimentaires durables et de qualité et au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Les labels autorisés dans les 50% ont été fixés par un décret du 23 avril 2019.

Il s'agit du label rouge, de l'appellation d'origine, de l'indication géographique, de la spécialité traditionnelle garantie, de la mention « issus d'une exploitation de haute valeur environnementale », de la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme ».

Depuis le 1^{er} septembre 2022, une variante végétarienne est proposée chaque jour aux scolaires. Hyères est une des rares villes à proposer ce choix au quotidien.

En 2023, il y avait 3 024 enfants inscrits et 2 450 enfants présents. Les menus servis sont à 69,5 % traditionnel, 14,9% sans porc, et 15,6 % végétarien. **Les repas sont préparés à la cuisine centrale située dans la zone du Palyvestre**, par

le groupe Élior, actuel titulaire du marché de restauration scolaire.

Un nouveau marché est prévu à compter du 1^{er} septembre 2024. En plus des exigences actuelles, ce dernier prévoit l'interdiction des ustensiles en plastique à usage unique, des bouteilles d'eau plate en plastique, ainsi que des contenants alimentaires en plastique.

Le 1^{er} janvier 2025 marquera la fin de l'utilisation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique.

Le nouveau marché prévoit aussi **la collecte des déchets, dont les biodéchets**, sur les satellites en vue de leur valorisation, et un partenariat pédagogique avec les écoles et les accueils de loisirs : venue du producteur, table de présentation des denrées utilisées dans la confection des repas...

Aussi, la loi encourage **la lutte contre le gaspillage alimentaire** en obligeant les opérateurs préparant plus de 300 repas/jour à proposer une convention de dons alimentaires à une structure d'aide alimentaire. C'est le cas sur Hyères avec les restos du cœur.



UNE VILLE ATTRACTIVE

■ Hyères à nouveau station de tourisme en 2023

La reconduction du label « station de tourisme » pour la ville d'Hyères est une reconnaissance des efforts accomplis pour structurer une offre touristique adaptée et un accueil d'excellence. Cette dénomination, délivrée par décret pour une durée de 12 ans, classe ainsi la ville d'Hyères parmi les communes au top du tourisme national et la numéro 1 dans la métropole Toulon Provence Méditerranée et le Var.

Le label « station de tourisme » suppose le respect d'une grille de critères exigeants : desserte facile des principaux lieux touristiques, accès à internet, offre conséquente d'hébergements touristiques, information et promotion touristique de qualité, nombreux services de proximité, activités, animations et équipements variés, gestion du patrimoine naturel, qualité des eaux de baignade, ...

Le tourisme représente l'activité principale de Hyères et engendre un grand nombre d'emplois. L'Office de Tourisme d'Hyères, composé de 20 personnes travaillant à l'année sur les bureaux de Hyères et Porquerolles, a accueilli en 2023 plus de 200 000 personnes avec un étalement de la fréquentation touristique sur l'année.

■ Hyères au top 50 des villes où il fait bon vivre

Pour la 4^e année consécutive, la ville d'Hyères obtient un très bon classement au palmarès 2023. Sur environ 35 000 communes françaises, elle a été classée 42^e en 2020, 51^e en 2021, 42^e en 2022 et 50^e en 2023. On peut noter également qu'au niveau départemental sur ces quatre années, Hyères oscille entre la 1^{re} et la 2^e place et qu'au niveau national, elle se situe dans le premier quart des communes de sa strate. Pour opérer ce classement 198 critères sont mobilisés, notamment en matière de qualité de vie, de

sécurité, de santé, de transports, de commerces et de services, d'environnement, d'éducation, de solidarité, de sports et de loisirs.

■ Des plages sécurisées pour tous

Afin d'assurer la surveillance et les secours de premières interventions sur les plages hyéroises, le service Sécurité Civile Communale de la Ville d'Hyères, en partenariat avec le SDIS du Var, met en place chaque été des postes de secours sur les parties les plus fréquentées du littoral hyérois : les Salins, l'Ayguade, la Potinière, la Capte, la Bergerie, l'Almanarre (Nord et Sud) ainsi que la plage d'Argent à Porquerolles.

Au total, **17 sauveteurs sont délégués du 1^{er} juillet au 31 août, 7 jours sur 7 de 10h à 19h à la surveillance des zones de baignade.** Ils répondent ainsi aux différentes interventions et sont également présents pour rappeler les conseils de prévention.

Chaque poste est équipé de matériel de premier secours/de réanimation/de recherche en milieu aquatique et subaquatique, de défibrillateurs, mais également d'un bateau semi-rigide d'intervention (avec chenal de sécurité dédié dans l'eau) ainsi que des « rescue-boards » (planches de surf de sauvetage). A chaque poste de secours correspond une ZRUB (Zone Réservée Uniquement aux Baigneurs), centrée sur le poste et délimitée par des bouées.

Cette année, les anciens postes de secours de l'Ayguade et de la Capte ont été renouvelés pour être plus fonctionnels et offrir un meilleur confort pour les personnes prises en charge et pour les sauveteurs : introduction de douche et de toilettes à l'intérieur, terrasse surélevée, structure plus solide et plus esthétique. 5 autres postes seront renouvelés dans les deux ans à venir.





20
TERRE
DE JEUX
24

UNE VILLE SPORTIVE

■ Hyères terre de jeux 2024

La Ville d'Hyères a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » par le Comité d'organisation des Jeux à l'occasion du Congrès des maires de France. Elle a aussi été **sélectionnée pour la désignation de trois « Centres de Préparations aux Jeux Olympiques » : la base nautique, le skatepark et le vélodrome.**

Avec ce label, la ville d'Hyères s'implique dans l'aventure des Jeux et s'engage à promouvoir : la pratique sportive auprès des habitants, un sport durable et responsable, un sport accessible à tous. Mais aussi à développer le sport comme un axe transversal des politiques publiques : éducation, santé, inclusion, environnement, jeunesse, seniors, handicap, à contribuer à faire vivre à tous les émotions du sport et des Jeux, à donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des Jeux.

La Ville a été désignée pour accueillir le passage de la flamme olympique le 10 mai 2024 sur le site de l'Almanarre.

■ Hyères ville active et sportive

L'obtention par la commune du label national « ville active et sportive » en 2023 est une reconnaissance de la politique sportive menée sur Hyères, notamment en matière d'infrastructures mais également d'événements. Accordé pour une durée de trois ans, ce label a été remis à la Ville le 24 août au palais des congrès de Dijon.

Ce label confirme la vocation sportive de la ville, avec 18 000



licenciés sportifs (dont 9 000 de moins de 18 ans), soit plus de 30 % de sa population, et une centaine d'associations sportives. 90 agents communaux agissent au quotidien pour le bon fonctionnement des activités et infrastructures sportives.

Hyères c'est aussi une douzaine de clubs évoluant au niveau national, un plan d'eau exceptionnel : 27 000 hectares avec des infrastructures portuaires et des championnats nationaux, européens et mondiaux, des infrastructures sportives diversifiées : un complexe aquatique, un hippodrome, un vélodrome, un skatepark, 12 courts de tennis, une piste de bi-cross, un parcours d'orientation, 2 bases nautiques, un complexe sportif, 5 stades, 7 gymnases. Des manifestations sportives sont organisées toute l'année.

■ Inauguration du Club House du stade André Vérant

Samedi 28 octobre, le Club House du stade André Vérant a été baptisé Espace André Pujade ; une salle Christophe Dominici a également été inaugurée à cette occasion, en hommage au célèbre joueur international de rugby, et une exposition sur le Rugby Club Hyérois de 1960 à 1980, ainsi que sur André Pujade, est visible au sein de cet espace.

Ce Club House, dont le nom a été donné en hommage au doyen des licenciés de la Fédération Française de Rugby France Rugby, figure emblématique du club hyérois depuis 1954, répond au besoin d'évolution et de modernisation des équipements du club, dont le nombre de licenciés et de spectateurs les jours de matchs est conséquent. Conçu pour un usage polyvalent, avec l'aide financière du



Département du Var et de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, il se tient sur deux niveaux et comporte deux salles de restauration, une buvette, des bureaux pour le personnel, une salle de musculation, une laverie, ...

■ Écoles municipales de sport

La ville d'Hyères dispose de 25 écoles municipales de sports. Ces écoles proposent des activités sportives gratuites aux jeunes hyérois âgés de 4 à 17 ans, le mercredi matin ou après-midi et le samedi matin de septembre à juin (hors vacances scolaires).

■ Le Pass Sénior

Les séances d'activités sportives proposées par le pass sénior se déroulent tous les jours de la semaine. Ce dispositif est accessible aux personnes à partir de 60 ans. Elles sont encadrées par les éducateurs du service des Sports de la Ville.

Chaque semaine, 13 activités sont proposées au cours de 39 séances : gym douce, stretching, longe côte, aquagym, marche nordique, échecs, cardio gym, ... À ce jour 373 personnes sont inscrites.

DE NOMBREUSES ACTIONS POUR LES JEUNES

■ Espace Jeunesse

Situé au Forum du Casino, l'Espace jeunesse est un lieu d'accueil et de vie pour tous les jeunes de la commune de 11 à 17 ans. Il a pour objectifs d'assurer une animation locale auprès des jeunes, d'être pour eux un lieu de ressource, de valoriser leur engagement et d'assurer un lien dynamique avec les acteurs locaux du secteur jeunesse.

Cet espace propose un panel très large de services aux jeunes hyérois :

- Les stages : l'Espace jeunesse accompagne les jeunes hyérois dans leur recherche de stages non rémunérés.
- L'accompagnement scolaire : chaque mercredi après midi, un accompagnement scolaire pour les collégiens est mis en place dans les locaux de l'Espace Jeunesse.
- Une permanence d'accompagnement psychologique est proposée une fois par semaine.
- Les loisirs éducatifs : durant les vacances scolaires, un très large panel d'activités sportives et culturelles est proposé. Ces activités sont sélectionnées au regard des orientations jeunesse de la commune : développer l'expression sous toutes ses formes / sensibiliser à la protection de l'environnement / développer la pratique sportive, culturelle et sportive. Plus de 300 jeunes ont participé en 2023 aux activités de loisirs proposées par la structure.

■ Pass Junior

Le Pass Junior s'adresse aux Hyérois de 15 à 17 ans. Dans le cadre de ce dispositif, l'Espace Jeunesse propose aux jeunes des missions d'intérêt général au sein des services municipaux ou dans une association partenaire.

Ces missions leur permettent de se constituer une bourse qui sera versée par la Commune à l'organisme de formation de leur choix (permis B, BAFA, ...). En 2023, 166 jeunes ont bénéficié de ce dispositif d'engagement citoyen.

■ Éducation Artistique et Culturelle

La ville d'Hyères agit en faveur d'un développement de l'éducation artistique et culturelle auprès des élèves hyérois. En partenariat avec les ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, **une nouvelle**

convention « EAC » a été signée pour 4 ans dans le but de favoriser la pratique artistique et culturelle, de susciter le désir de culture chez tous les enfants et adolescents, quels que soient leur situation et leur lieu de vie.

Grâce à sa richesse patrimoniale et culturelle, la ville d'Hyères propose à chaque jeune hyérois des parcours toujours plus variés pour s'initier aux différents langages de l'art et découvrir la diversité des équipements culturels de la ville.

Le bilan des actions éducatives de l'année 2022/2023 cible les élèves des établissements scolaires et des accueils de loisirs bénéficiaires des actions de la ville, de TPM, et de leurs partenaires culturels au nombre de 30.

En 2022, 11 738 élèves étaient scolarisés sur la ville d'Hyères. **Le bilan de l'année scolaire 2022/2023 totalise environ 6 120 élèves bénéficiaires des actions proposées** par l'ensemble des sites culturels de la ville sur le temps scolaire et 2 875 jeunes hors temps scolaire, soit environ 77 % des élèves ayant bénéficié d'une action EAC.

■ L'Été culturel

Initié en 2020 par le Ministère de la Culture, « l'Été Culturel » est une opération nationale visant à soutenir des propositions artistiques et culturelles durant les mois de juillet et août. L'objectif est de favoriser la participation à la vie culturelle, avec des propositions gratuites accessibles à toutes et tous, ciblant en particulier les enfants et jeunes ne partant pas en vacances, les jeunes enfants (crèches) et les publics empêchés (personnes âgées en EHPAD, personnes en établissements pénitentiaires, en situation de handicap).

Cet été, la ville d'Hyères a soutenu des projets de trois artistes en résidence : les compagnies « Si tu m'apprivoises » (intervention sur l'accueil de loisirs de Paul Long pour développer un projet autour de la biodiversité marine) et « d'Âmes à Palabres » (intervention sur l'accueil de loisirs des Mouettes avec un projet d'éveil au théâtre en faveur des 3-6 ans) en structure d'accueil, et la compagnie « TERRE-AN-GA » en résidence de territoire (intervention sur plusieurs structures : crèches - Fantasia et Petit Prince -, résidence les Mûriers, accueils de loisirs - Costebelle, Paul Long, les Salins, Jardin d'Orient -, et association ISA, autour d'un projet intergénérationnel).

■ Le Pass Culture

Le Pass Culture est un dispositif national qui permet de proposer des activités culturelles et artistiques aux jeunes via une application gratuite et géolocalisée. Ce pass se compose de deux offres :
L'offre individuelle : elle permet aux jeunes de 15 à 18 ans de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge : 20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans, 300€ à 18 ans
L'offre collective : elle permet aux enseignants de financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour les classes de la sixième à la terminale. Ainsi, les jeunes peuvent se faire financer leur participation aux activités proposées par les sites culturels municipaux : entrées, visites et produits culturels du Musée et du site archéologique d'Olbia, cours de l'école d'arts, spectacles de La Saison, conférences...

UN RAYONNEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL

■ Le Musée des Cultures et du Paysage

En 2023, le Musée des Cultures et du Paysage a reçu 22 969 visiteurs et 2 461 scolaires, soit un total de 25 430 personnes.



3 expositions à succès ont été organisées :

- Plossu/ Jardins et îles
- Silbermann / Hold-up !
- Man Ray / Le Beau temps

Ainsi que 146 jours ouverts sans exposition temporaire (uniquement le parcours permanent en visite).

■ Le label « exposition d'intérêt national » attribué au Musée

Ce label a été créé par le Ministère de la Culture pour mettre en valeur et soutenir des expositions remarquables organisées par les musées de France dans les différentes régions. Le label « exposition d'intérêt national » a été attribué à trois expositions remarquables pour l'année 2023 en région PACA, dont l'exposition estivale de La Banque - Musée des Cultures et du Paysage d'Hyères : « Man Ray, le beau temps ». **Seuls 23 musées français ont obtenu ce label**, qui récompense un discours muséal innovant, une approche thématique inédite, une scénographie et un dispositif de médiation ayant pour objectif de toucher les publics les plus variés, y compris les tout-petits et les personnes hospitalisées, tout particulièrement dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. Cette exposition s'inscrit dans le cadre de la célébration du centenaire de la Villa Noailles.

L'exposition consacrée à Man Ray aura rassemblé 17 000 visiteurs.

■ L'école d'Arts

L'école d'arts municipale propose en pratique amateur l'enseignement de disciplines artistiques à tous les publics, sous forme de cours à l'année et d'ateliers thématiques en partenariat avec la programmation culturelle de la Ville pendant les vacances scolaires.

Identifiée comme structure partenaire du développement de l'éducation artistique et culturelle, qui fait l'objet d'une convention entre la Commune et l'État, l'école d'Arts propose des interventions auprès des établissements scolaires et des publics prioritaires. L'animation d'ateliers et la présentation d'expositions à l'occasion de manifestations organisées par la Commune favorise la découverte des pratiques artistiques pour tous les publics. En 2023, l'école d'Arts a compté 400 personnes pendant les cours annuels et 350 personnes pendant les stages de vacances. En 2023, le thème de l'environnement a été le fil conducteur de nombreux ateliers tous publics et intergénérationnels, notamment à l'occasion des manifestations « Hyères en récré fête l'environnement » et « Fête des étangs de Sauvebonne », où des publics de tout âge ont pu participer gratuitement à la création d'œuvres collectives avec des supports de récupération.

■ Les journées du patrimoine 2023

Les Journées européennes du patrimoine se sont déroulées du 16 au 17 septembre 2023 et ont comptabilisé près de 13 600 visiteurs.

Cette 40e édition était placée sous le thème du « patrimoine vivant » et « patrimoine du sport ». **Le top 10 des sites les plus visités a été :**

- 1- Salin des Pesquiers
- 2- Tour des Templiers
- 3- Musée la Banque
- 4- Collégiale Saint-Paul
- 5- Fort du Pradeau
- 6- Site Olbia
- 7- Lavoir de la rue du repos
- 8- Église anglicane
- 9- Château
- 10- Galerie du Park-Hôtel





Des visites, spectacles, ateliers en lien avec le patrimoine vivant et le patrimoine du sport ont été proposés, dont les temps forts suivants :

- ☐ Visites guidées : inauguration et visites commentées sur le tableau « Saint-Paul sur le chemin de Damas » (réinstallé après restauration à la collégiale Saint-Paul), visites guidées de Sainte-Marie-des-anges, de l'école Anatole France et de l'église anglicane, visite guidée « les arbres remarquables » en centre-ville, visite guidée du château en langue des signes

- ☐ Ateliers culinaires « cuisine méditerranéenne » et « cuisine en fleurs » (produits issus du circuit court et biologique), atelier vitrail en famille à la collégiale

- ☐ Performance théâtre et musique « chroniques des mondes incertains » à la collégiale, récital théâtralisé « Carmina Amoris » à Olbia

- ☐ Rallye Patrimoine et sport : énigmes à résoudre et initiations sportives dans les sites historiques emblématiques de la ville, randonnée patrimoine du château à Olbia, balade au Crapa des Borrels.

LE PARCOURS DES ARTS

Le centre ancien de Hyères est engagé depuis plusieurs années dans un vaste projet de requalification urbaine, valorisant son patrimoine architectural et historique. Ce processus de renouvellement urbain a permis la rénovation de nombreux immeubles et espaces publics, offrant aux habitants comme aux visiteurs la possibilité d'apprécier un cadre de vie d'une grande qualité.

La Ville d'Hyères a également entrepris une démarche ambitieuse permettant de franchir une nouvelle étape dans la redécouverte de son centre historique et des trésors qu'il abrite : l'aménagement d'un Parcours des arts et du patrimoine.

Il est possible de retrouver toutes les informations sur les ateliers d'arts et les artisans présents dans le Parcours des Arts sur une nouvelle application mobile. Cette application permet de géolocaliser les ateliers sur une carte, effectuer un guidage GPS jusqu'à l'atelier souhaité et découvrir les fiches descriptives de tous les ateliers et partenaires du Parcours des Arts.

Le concept est simple : un circuit balisé relie l'ensemble des lieux et édifices remarquables du centre historique. Tout au long de ce parcours, le visiteur appréhende le patrimoine architectural, végétal et urbain de ce centre chargé d'histoire et de culture, comme l'église Saint-Louis, la collégiale Saint-Paul, les jardins méditerranéens du parc Saint-Bernard, la Villa Noailles, la Tour des Templiers... Ce cheminement donne également l'occasion de découvrir les savoir-faire traditionnels et les talents artistiques.

Avec un nouvel atelier ouvert en 2023, le parcours des Arts comptabilise au total 52 boutiques (35 locaux propriété de l'opération Cœurs de Ville et 17 locaux privés partenaires).

LES TRAVAUX ACCESSIBILITÉ 2023

Les travaux de mise en accessibilité réalisés ou en cours en 2023 sur le patrimoine bâti communal concernent d'une part les écoles et d'autre part les autres bâtiments communaux ERP, à savoir, **les Écoles :**

- ☐ Maternelle Eugénie : mise en conformité de l'éclairage, réaménagement du logement de fonction en centre de loisirs : remplacement de la porte d'entrée, aménagement de sanitaires PMR, création d'une rampe d'accès, remplacement des grilles de sol.

- ☐ Les Mouettes : mise en conformité de l'éclairage, remplacement d'une porte, remplacement des grilles de sol.

❑ Michelet : remplacement d'une porte par une porte réglementaire PMR.

❑ Les Salins : remplacement des deux portes intérieures, création de rampes et remplacement des grilles de sol.

Les autres bâtiments ERP :

❑ Hôtel de ville : mise en conformité PMR du sanitaire public extérieur, ainsi que des portes intérieures de l'hôtel de ville (poignées, effort d'ouverture, etc.).

❑ Centre Olbia (2^e étage) : création d'un sanitaire PMR.

❑ Gymnase Guynemer : mise en conformité de la signalétique des escaliers.

LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE

La requalification de ce secteur de près de 3 hectares poursuit trois objectifs majeurs :

❑ renforcer la place du piéton par un élargissement des trottoirs,

❑ végétaliser les avenues et améliorer ainsi la qualité du cadre de vie en centre-ville,

❑ poursuivre l'attractivité du centre-ville et de ses commerces.

Les principaux travaux réalisés en 2023 :

■ **D'octobre 2022 à juin 2023** : requalification de l'avenue Général de Gaulle, de la place Portalet, de l'extrémité haute et du bas de l'avenue Gambetta. Aménagement de terrasses, végétalisation, implantation de mobiliers urbains dont des ombrières design, de mobilier séparatifs et de porte-menus pour harmoniser les terrasses des commerces, utilisation de matériaux de surface qualitatifs. Réfection de la voirie et mise en valeur des abords et des croisements avec des carreaux et pavés au sol, plantation d'arbres en jardinières ou semi-enterrés,

mise en lumière des façades, palmiers et éléments architecturaux avec du mobilier d'éclairage urbain. Reprise des réseaux.

■ **D'octobre à décembre 2023** : traitement de la partie haute de Gambetta, de la rue Pierre Moulis (bas) et du début de l'avenue Jean-Jacques Perron. Mise en place d'une seule voie de circulation dans le sens descendant entre l'avenue Joseph Clotis et le carrefour des Dames de France, passage en sens unique montant de la rue Pierre Moulis, élargissement important des trottoirs et végétalisation entre le début de la rue Pierre Moulis et l'avenue Joseph Clotis. Mise en valeur des abords et des croisements avec des carreaux au sol et des pavés dans les parties piétonnes. Reprise des réseaux.

■ **Désamiantage et déconstruction** des immeubles en péril aux 3 et 5 avenue des Îles d'Or.

■ **Aménagement de la salle Renaudel**, quartier de la gare.

■ **Aménagement de deux locaux commerciaux** et un local parcours des arts.

Les principaux travaux en 2024 :

■ **Poursuite de la requalification** des avenues du centre-ville par phases. De janvier à fin avril 2024 : aménagement du carrefour giratoire au croisement des avenues Gambetta, Lyautey et de la rue du Soldat Bellon. Élargissement des trottoirs, végétalisation, traitement du mobilier urbain et utilisation de matériaux de surface qualitatifs.

À partir d'octobre, traitement du dernier tronçon de l'avenue Gambetta et de l'avenue des Îles d'Or.

■ **Démarrage des travaux de construction** des halles gourmandes avenue des Îles d'Or à partir de janvier 2024 pour une livraison mi 2025.

■ **Aménagement d'un local parcours des arts.**





LA DÉMOUSTICATION

La ville d'Hyères est la seule commune de la métropole à disposer d'un service dédié à la démoustication. La lutte anti-larvaire dans l'espace public est permanente : les secteurs propices au développement du moustique sont recensés, cartographiés, surveillés toute l'année, et traités le moment venu pour éviter une prolifération excessive.

Les orages méditerranéens du 28 juin et du 17 août ont malheureusement entraîné des proliférations des moustiques tigres sur la commune. Les agents de démoustication effectuent quotidiennement des contrôles et traitements anti-larvaires dans les zones humides, afin d'éviter une population supplémentaire de moustiques des marais. Mais le service ne peut malheureusement pas intervenir sur les eaux stagnantes dans les domaines privés qui sont la cause de 80 % des nuisances relatives à cette espèce.

■ **8 zones prioritaires de surveillance** ont été identifiées sur Hyères. Les conditions climatiques ayant beaucoup évolué ces dernières années, le cycle de vie du moustique a été modifié. Sa période d'hibernation est de plus en plus réduite (un à deux mois), ce qui oblige une vigilance soutenue pour éviter toute éclosion entre les mois de février et novembre.

406 bornes anti-moustiques ont été installées sur le territoire communal, dans les zones les plus sensibles à la prolifération.

Pour limiter la prolifération des gîtes larvaires des moustiques, la commune a élaboré en interne un livret rappelant aux citoyens les bons gestes à effectuer pour supprimer les eaux stagnantes. Ce guide, distribué dans les boîtes aux lettres des 20 000 personnes recevant le magazine municipal, est également disponible dans chaque point d'accueil des bâtiments communaux ainsi que sur le site de la Ville : Il a été remis à chacun des enfants fréquentant un centre de loisirs communal, afin que les parents en prennent connaissance.

■ **Bilan 2019 / 2023** : 540 diagnostics effectués chez les particuliers, 1 400 plaintes traitées, 2 300 hectares de zones humides en traitement aérien (ULM), 2 100 hectares en surveillance journalière de février à novembre par les agents de l'équipe démoustication.

Pour l'année 2023 le bilan est de : 40 diagnostics, 100 plaintes traitées, 100 hectares de traitement aérien et la continuité des surveillances journalières. Il est à noter que l'année a connu une pluviométrie extrêmement faible ce qui a limité la quantité d'actions opérationnelles.

FINALITÉ 5

Transition vers une économie circulaire

ZOOM
sur

UNE EXPÉRIMENTATION MENÉE EN MATIÈRE DE BIODÉCHETS À PORQUEROLLES



La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, a notamment pour objectif la généralisation du tri des biodéchets alimentaires et végétaux à compter du 1^{er} janvier 2024. Il s'agit de valoriser ces biodéchets par le compostage, plutôt que de les incinérer.

Dans le cadre de cette loi et à l'initiative du comité insulaire SMILO (Small Island Organization) Porquerolles, un cabinet d'études spécialisé a réalisé un diagnostic à ce sujet sur l'île fin 2022. S'en est suivie une expérimentation avec les restaurants de l'île. L'association des commerçants de Porquerolles a testé en juin 2023, à ses frais, une collecte et un traitement des déchets de préparation des repas des restaurants, avec 16 commerçants volontaires.

L'action a été menée par l'entreprise porquerolaise PHARE, en partenariat avec la Métropole TPM, le SITMAT, le Parc National de Port-Cros et les Alchimistes de Toulon. Un terrain pour le compostage a été mis à disposition par le Parc national et de petits équipements ont été fournis par le Sittomat.

Devant le succès de l'opération, 11 restaurateurs ont décidé de poursuivre l'expérience à leurs frais jusqu'à fin septembre 2023. SMILO a financé, grâce au soutien de la Fondation Albert II de Monaco, les équipements nécessaires : bio-seaux, table de tri, composteur de 1 800 litres, enclos de maturation, matériels divers, formation et accompagnement du personnel, etc.

Huit tonnes de déchets alimentaires ont été récoltées et compostées dans l'été.



L'ÉCOQUARTIER DE LA CRESTADE

DEMI-LUNE

En signant la Charte Écoquartier en septembre 2016, la Ville est entrée dans une démarche de labellisation pour créer le premier Écoquartier sur son territoire au sein de la ZAC de la Crestade Demi-lune. L'un des engagements de la Charte Écoquartier est de « Formaliser et mettre en œuvre un processus participatif de pilotage et une gouvernance élargie créant les conditions d'une mobilisation citoyenne ».

Cette zone, située au niveau de l'échangeur de la Recense entre l'Hôpital d'Hyères, le Commissariat de Police et le Collège Jules Ferry, est destinée à accueillir un programme de constructions comprenant environ 400 logements, des espaces de centralité avec commerces et services de proximité, et de nouvelles voies de circulation dont des cheminements doux.

La Ville a confié l'aménagement de la ZAC de la Crestade à la Société Publique Locale Méditerranéenne (SPLM). **La SPLM a pris appui sur une maîtrise d'œuvre** composée des bureaux d'études « Présents » et « Relations Urbaines » (paysagiste), ainsi que « Indigo », assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans la démarche Écoquartier.

Le projet prend en compte le changement climatique, intègre les différentes composantes paysagères et offre une place plus importante aux usages, en créant des lieux de rencontre et d'échange. Il ambitionne de susciter, auprès des futurs habitants, de nouveaux usages. **Aussi, la Ville a fait le choix de développer une approche vertueuse des ressources locales, en développant les circuits courts et en proposant :**

- des espaces de production maraîchère via les jardins partagés et la recherche de pratiques agroécologiques et pédagogiques (jardin forêt, agrofores-

terie, permaculture, etc.),

- des ateliers de cuisine en partenariat avec le futur lycée hôtelier (actions hors les murs),

- des actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage.

La question de l'animation de cet écoquartier reste centrale. C'est pourquoi la Ville a saisi l'opportunité d'acquérir la villa dite « Ducros » afin d'y transférer l'actuelle maison de l'environnement créée en 2015.

En 2021, suite à une présentation du projet devant deux commissions, le Ministère de la Transition Écologique a décerné au projet le label Écoquartier « étape 2 ».

L'année 2023 est marquée par la réalisation de la majeure partie des équipements publics (voirie, pluvial, butte, espaces verts) et par l'avancement des constructions (immeubles collectifs et habitat individuel). Lorsque le quartier sera achevé, la Ville pourra se porter candidate au label Écoquartier « étape 3 ». Au regard du calendrier prévisionnel, l'année 2024 devrait être consacrée à la finalisation du quartier.

CIRCUITS COURTS

■ Le marché paysan

Organisé par le Syndicat des producteurs tous les mardis et samedis matin avenue Gambetta, ainsi que le jeudi matin d'avril à octobre place Clemenceau, le marché paysan permet à une vingtaine de producteurs locaux de proposer une multitude de produits. On y trouve des fleurs, des œufs, des volailles, des légumes, des fruits de saison, du miel,...

■ Terres d'Hyères, le magasin de producteurs

Souhaitant valoriser la production locale, encourager les circuits courts et soutenir les producteurs, la Ville, en lien avec la Chambre d'Agriculture et en partenariat avec le Syndicat Agricole et Horticole





d'Hyères, a mis un local à disposition de l'association Terres d'Hyères. Ouvert depuis juillet 2021 à l'entrée de la commune, le magasin propose une vente directe avec un regroupement de 7 producteurs.

RENFORCEMENT DU TRI SÉLECTIF

Grâce à l'extension des consignes de tri, depuis le 1^{er} mars 2022 il est désormais possible aux habitants de **trier leurs emballages en métal dans le bac de collecte à couvercle gris**, jusqu'alors uniquement destiné aux bouteilles et flacons en plastique.

Après une année d'exercice matérialisée par une hausse significative de la quantité des déchets plastiques triés et collectés, la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la ville d'Hyères ont décidé de renforcer les fréquences de collecte afin de s'adapter au besoin des usagers.

Depuis 2023, la partie continentale de Hyères bénéficie d'une collecte hebdomadaire pour les bacs gris et jaunes.

Hyères Propreté est une application disponible gratuitement sur Appstore et Playstore qui permet de faire connaître les jours de collecte des déchets aux usagers en fonction de l'adresse (géolocalisation ou renseignement d'une adresse) et l'emplacement du point d'apport volontaire le plus proche.

COLLECTE DES BIODÉCHETS

Au 1^{er} janvier 2024, tous les administrés devront disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets. Il s'agit de déchets alimentaires (restes de repas, épluchures, marc de café, coquilles d'œufs,...), de déchets verts, ainsi que des cendres de bois, les sciures, etc.

Ces déchets représentent environ 30% de nos poubelles. Le Sittomat offre depuis plusieurs années des dispositifs de compostage gratuits pour tous

les foyers qui en font la demande. Le compostage permet la valorisation entièrement naturelle de ces déchets, en les transformant en matière organique pour un retour à la terre.

En fonction du type d'habitat, trois solutions sont proposées. Pour les maisons individuelles disposant d'un jardin : le composteur individuel. Pour les appartements ou maisons ne pouvant accueillir de composteur individuel : le lombricomposteur (accompagné de ses lombrics). Pour les copropriétés disposant d'un espace vert adapté : le dispositif de compostage partagé.

VALORISATION DES DÉCHETS

En 2022 (dernières données disponibles), sur Hyères le service public a collecté 24 250 tonnes d'ordures ménagères, acheminées à l'usine de valorisation énergétique du SITTOMAT pour y être incinérées, conduisant à la production d'électricité et de chauffage.

La collecte sélective, en porte à porte sur une partie du territoire et via les **358 colonnes d'apport volontaire, a permis de détourner 4 320 tonnes de déchets recyclables (verre, papiers, cartons, emballages plastiques)** de la poubelle d'ordures ménagères. Ces déchets auront ainsi une deuxième vie après leur passage dans un centre de tri puis des filières de recyclage spécifiques.

Au niveau de la déchetterie située Route des Maïrais, **11 036 tonnes de déchets ont été déposés par les différents usagers** (administrés, professionnels et services techniques), également destinés à être recyclés à travers des filières appropriées pour être réemployés ou réutilisés dans d'autres usages (compostage, électronique, ameublement, textile...). Le ratio annuel de production de déchets ménagers sur la commune est ainsi de 719 kg par habitant pour 2022.

LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Face à l'ampleur et aux conséquences néfastes des dépôts sauvages, la Ville d'Hyères a mis en place une solution de surveillance vidéo développée par la société française VIZZIA.

Spécialement conçues pour la lutte contre les dépôts sauvages, ces caméras sont dotées de détecteurs intelligents permettant de constater en vidéo uniquement les infractions liées aux dépôts sauvages de déchets en un temps réduit, le visionnage des images ne prenant qu'une dizaine de minutes par jour. La solution permet également de générer automatiquement les procédures pénales et administratives à l'encontre des pollueurs.

Les objectifs : améliorer le cadre de vie des habitants avec une réduction de plus de 80% des dépôts sauvages en seulement 6 mois sur un site équipé, réduire les coûts de traitement et de collecte des dépôts sauvages, qui ne sont plus supportés par l'ensemble des contribuables mais par les pollueurs identifiés.

La Ville d'Hyères s'est déjà équipée de 3 caméras pouvant facilement être déplacées sur d'autres sites lorsque les premiers seront assainis. Le dispositif est conforme aux réglementations relatives à la protection des données et au respect de la vie privée dans l'espace public. Toutes les données personnelles sont floutées et seuls les agents habilités ont accès aux données originales.

LE RECYCLAGE AGRONOMIQUE DE LA STATION D'ÉPURATION

En 2022, Les boues d'épuration de la station de l'Almanarre ont été envoyées en incinération pour 691 tonnes de matière sèche et en compostage pour 150 tonnes de matière sèche.

DÉMARCHE SMILO SUR L'ÎLE DE PORQUEROLLES

Les îles d'Hyères sont **engagées dans le programme SMILO (Small Island Organization) pour obtenir le label « Îles Durables »**, reposant sur 5 thématiques ciblées : Eau, Énergie, Déchets, Biodiversité et Paysage. Le comité insulaire s'est réuni en mars et s'est décliné au mois de juin en un groupe de travail spécifique concernant la thématique « énergie-climat ».



Dans ce cadre, il a été décidé d'accompagner les commerçants dans leurs efforts de réduction de leur empreinte énergétique (appel à projets « SCOREE » lancé par le Parc National de Port-Cros), d'organiser une journée de sensibilisation des îliens sur la rénovation énergétique de l'habitat (dispositif métropolitain « Bien chez soi »), et d'actualiser le volet « énergie-climat » du plan stratégique SMILO Porquerolles existant (2019-2023). Il s'agit de définir les actions prioritaires sur la période 2024-2028 avec les trois objectifs suivants : réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire la consommation d'énergie, développer les énergies renouvelables sur l'île.





LES ACTIONS MENÉES PAR LA COMMUNE

■ La poursuite des achats responsables

Le service Achats de la collectivité a maintenu la gamme de produits verts :

- ◆ certifiés FSC, PEFC (issus de forêts gérées durablement),
- ◆ NF Environnement ou équivalent (plus respectueux de l'environnement),
- ◆ limitant le recours à des solvants organiques dangereux,
- ◆ fabriqués à partir de matières renouvelables ou recyclées,
- ◆ comportant des composants biodégradables,
- ◆ rechargeables avec recharges disponibles chez le fournisseur,
- ◆ d'entretien écologiques pour les différents services et les établissements scolaires.

Suite à l'évaluation du risque chimique réalisé en 2018 et consigné dans le document unique, un certain nombre de produits représentant un danger, soit pour les agents, soit pour l'environnement, ont été supprimés. Concernant le nouveau marché des fournitures de bureau attribué à la société Charlemagne, sur 412 produits, 269 sont verts soit 65,3 %.

■ La déclaration des achats conformément à la loi « AGEC »

En 2023, pour la deuxième fois, la commune a procédé à la déclaration de ses achats responsables conformément aux obligations légales définies par l'article 58 de la loi 2020-105 du 10 février 2020, dite loi « AGEC ». Cette loi définit 17 catégories de produits pour lesquels les acquisitions annuelles des collectivités territoriales doivent être issues du réemploi ou de la réutilisation, ou bien intégrer des matières recyclées, dans des proportions allant de 20 à 40%.

■ Les clauses environnementales dans les marchés publics

La définition du besoin inscrite dans le Code de la commande publique prévoit que la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement d'une consultation, en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leur dimension économique, sociale et environnementale. **En 2023, les clauses environnementales ont été intégrées dans la totalité des 43 marchés.**

■ Les clauses sociales dans les marchés publics

La commune est engagée dans une démarche active avec la Maison de l'emploi TPM afin de prévoir des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics. Ces clauses ont pour effet d'imposer à l'entreprise titulaire de réaliser, parmi les heures de travail prévues au marché, un nombre ou pourcentage d'heures d'insertion qui devront être réalisées par des personnes en parcours d'insertion. Chaque projet de marché doit ainsi être envoyé pour avis à la Maison de l'emploi TPM.

En 2023, les clauses sociales ont été intégrées dans 19 marchés.

■ Un évènementiel vertueux

Dans le cadre des événements qu'elle organise, la commune a recours à des marchés publics dans différents domaines : prestations techniques son-éclairage, sécurité, pyrotechnie...

Les critères environnementaux font toujours partie de l'évaluation des candidatures. Ils portent sur plusieurs sujets ayant un impact environnemental : le type de véhicule utilisé, la nature des équipements, les matériaux ayant une dimension durable, ainsi que les organisations labellisées.



DÉMATÉRIALISATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

■ Guichet unique pour les demandes d'urbanisme

Depuis le 7 février 2022, un guichet numérique a été mis en place pour tout dépôt par voie électronique de dossier d'urbanisme. Ce guichet permet de réaliser la saisine en ligne des demandes d'autorisation d'urbanisme auprès de la commune d'Hyères, conformément à l'article L423-3 du code de l'urbanisme.

L'utilisation de la téléprocédure est facultative et gratuite, mais tout dépôt électronique doit obligatoirement être fait via ce service. L'usage de la langue française y est obligatoire. Le téléservice prend en charge l'ensemble des étapes de la procédure comprenant le dépôt et les échanges ultérieurs avec l'utilisateur.

En 2023, 75 % des dossiers ont été déposés sous forme dématérialisée (50 % en 2022).

■ Archives numérisées

Les archives patrimoniales sont restaurées, numérisées et archivées par le service communal dédié afin de permettre leur conservation, valorisation et mise en ligne.

En 2023, 70 665 vues (page ou image) ont été numérisées, dont une partie du fonds de l'architecte hyérois Léon David (valorisation débutée en 2023, 5 300 documents papiers à numériser). **Cette année, la numérisation du fonds photographique de l'ancien photographe municipal, Marc Delevert, a également été poursuivie.**

Parmi d'autres exemples d'archives numérisées, citons les permis de construire, les documents d'état-civil, les délibérations et les dossiers de voirie.

Par ailleurs, les 2 tonnes d'archives papier détruites tous les ans sont revalorisées auprès d'entreprises spécialisées.

■ Parapheur électronique

La commune a expérimenté le parapheur électronique en 2023. À ce jour, cela concerne les ressources humaines, la commande publique, les finances, les bâtiments et le SIG. La démarche sera poursuivie en 2024.

■ Dématérialisation des ordres de mission

Mise en place en juin 2023, la dématérialisation a permis de traiter 369 ordres de mission (contre 272 en format papier la même année sur les cinq premiers mois).

STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

L'article 35 de la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France prévoit que les « communes de plus de 50 000 habitants définissent, au plus tard le 1er janvier 2025, une stratégie numérique responsable qui indique notamment les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre ».

Le décret du 29 juillet 2022 relatif à **l'élaboration d'une stratégie numérique responsable précise que les objectifs de celle-ci peuvent notamment porter sur :**

- la commande publique locale et durable, dans une démarche de réemploi, de réparation et de lutte contre l'obsolescence,
- la gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique,

- ❑ l'écoconception des sites et des services numériques,
- ❑ la mise en place d'une politique de sensibilisation au numérique responsable et à la sécurité informatique à destination des élus et agents publics,
- ❑ la mise en place d'une démarche numérique responsable auprès de tous afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux du numérique et de l'inclusion numérique,
- ❑ la mise en place d'une démarche de territoire connecté et durable en lien avec une démarche d'ouverture et de valorisation des données.

Le service Infrastructures et Systèmes Numériques de la commune agit en ce sens :

- ❑ les matériels en fin de garantie sont vendus ou bien donnés aux associations (75 ordinateurs ont été donnés ou vendus en 2023),
- ❑ les postes informatiques acquis sont du « tout en un » intégrés à l'écran, 5 fois moins consommateurs d'énergie que les matériels dissociés (tour + écran),

- ❑ les ordinateurs « métiers » sont reconditionnés à l'issue de la garantie et réintégrés dans le parc des écoles,
- ❑ les imprimantes sont systématiquement partagées avec suppression des unités individuelles,
- ❑ de nombreuses applications sont développées en interne plutôt que d'externaliser la prestation,
- ❑ les interventions se déroulent prioritairement à distance afin d'éviter les déplacements physiques,
- ❑ de nombreux documents et tutoriels sont mis en ligne pour les agents municipaux,
- ❑ des aménagement d'espaces de visioconférences sont mis en place dans plusieurs salles municipales, permettant des économies de déplacements de personnels et des gains de temps,
- ❑ une assistance aux usagers en difficulté est proposée via l'espace France services et la Médiathèque.



Tableaux

des indicateurs de suivi
de la Commune d'Hyères en termes
de développement
durable

FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Indicateurs clés	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Distance parcourue annuellement par les véhicules municipaux MTPM / Commune	km	1 566 392	2 689 425	1 804 703	1 619 710 (ville)	1 233 966 (ville)
Distance parcourue annuellement par les navettes	km	190 317	130 192	133 344	134 124	153 226
Nombre de véhicules électriques (2, 3 ou 4 roues)	nb	11	20	40	47	60
Part de véhicules « basses émissions »	%	17 / 202 soit 8,4%	20/200 soit 10%	40/212 soit 18,9%	47/201 soit 23,4%	60/193 soit 31,1 %
Fréquentation des navettes	nb	339 727	163 150	326 762	146 732	204 520
Nombre de points lumineux	nb	9 987	10 007	10 024	9 032	9 079
Consommation électrique de l'éclairage public	MWh	4 270	4 180	4 365	4 249	3 966
Consommation électrique des bâtiments municipaux	MWh	6 891	6 139	6 453	7 572	4 626 (sans P1 élec non dispo)
Surface panneaux solaires	M ²	62	62	62	62	1 176
Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie des bâtiments municipaux	%	N.C	73,7	100	100	100 (les marchés de fourniture sont passés à 100 % avec de l'énergie verte)

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Indicateurs clés	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation d'eau des bâtiments municipaux	m³	102 237	97 080	53 575	120 633	79 330
Consommation de pesticides chimiques dans les espaces verts	kg	0,88	0	0	0	0
Consommation d'insecticide biocontrôle pour la production horticole de La Riperte	litres	-	0,9	0,042 l 5,750 kg	0	2,06 l 2,00 kg
Consommation de bio herbicides dans les espaces verts	litres	1,55	0	0	1,2	0
Consommation d'insecticide Biocontrôle SERENISIM (BEAUVERIA champignon) lutte charançons rouges des palmiers	kg	-	-	1 ^{re} année d'application 146	522	573
Consommation d'insecticide Biocontrôle OSTRINIL (BEAUVERIA micros organismes vivants champignon) lutte papillon paysandisia des palmiers	kg	139	36	120	3	201
Consommation d'insecticide Biocontrôle Nématodess (Steinermacarpocapsaevers microscopique) lutte papillon paysandisia et charançon rouge des palmiers	Boite de 10 sachets de 250 millions d'individus	/	/	/	/	6
Consommation de désherbants chimiques dans les espaces verts	litres	0	0	1,5	0	0
Part de produits certifiés bio dans la restauration scolaire	%	20	20	20	20	20
Nombre de visites naturalistes organisées par l'Office du Tourisme	Nb	44	-	116	151	218

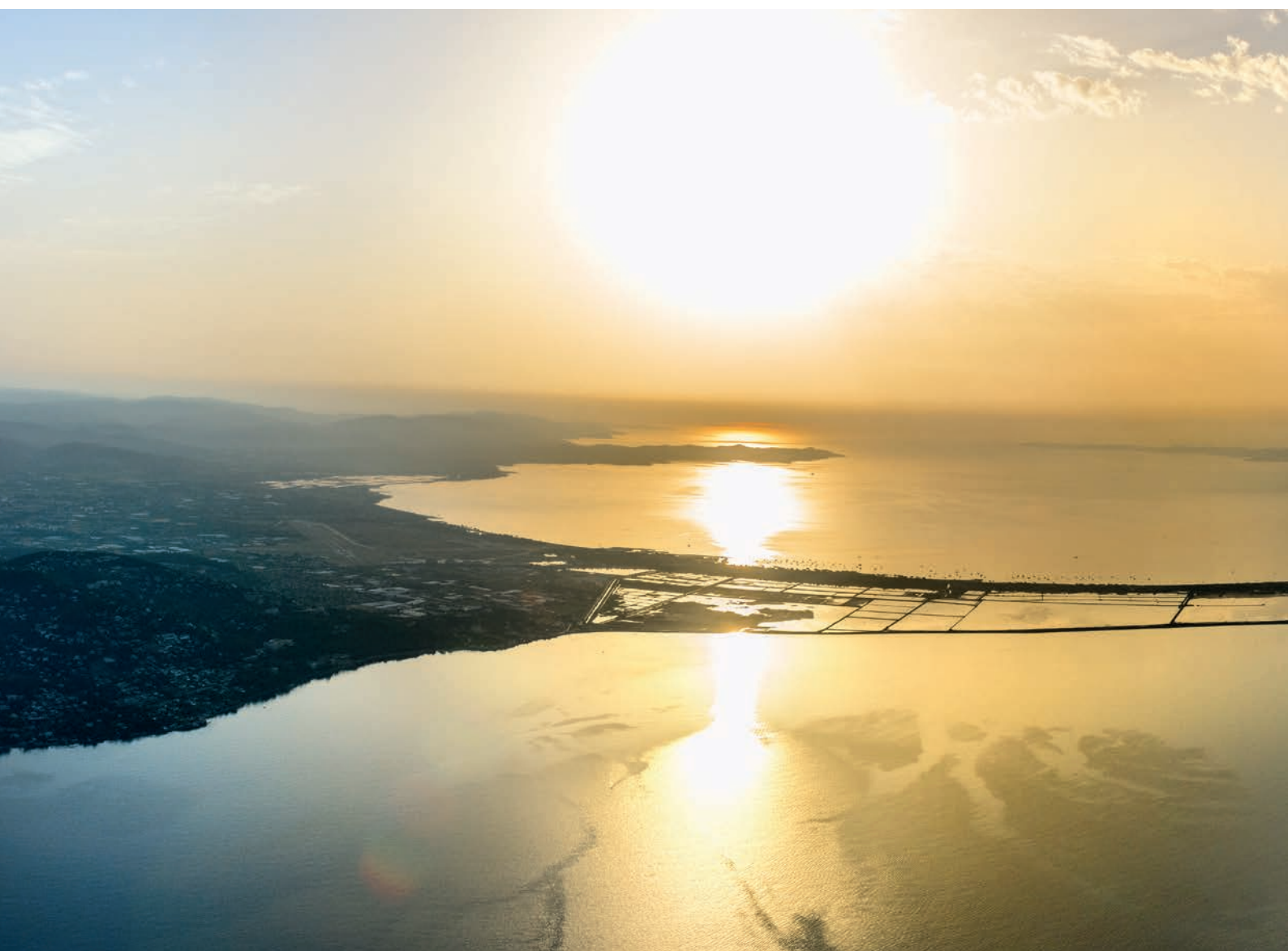
FINALITÉ 3 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Indicateurs clés	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Permanences de nos partenaires au sein de l'Espace Emploi	Nb	98	75	90	417	454
Nombre d'emplois pourvus au forum emploi annuel	Nb	-	-	-	732	860
Nombre de jeunes ayant participé aux activités de l'Espace Jeunesse	Nb	-	-	-	208	300
Nombre de jeunes actifs dans le dispositif Pass Junior	Nb	-	-	-	112	166
Logements locatifs sociaux	Nb	3 804	3 963	4 123	4 347	4 438
	%	12,7	13,2	14,4	15,6	(*)
Jeunes accueillis en stage au sein des services municipaux	Nb	256	134	136	117	99
Services civiques mis en place	Nb	12	8	10	10	6
Contrats d'avenir	Nb	0	0	0	2	0
Agents municipaux handicapés	%	11,43	10,12	8,56	8,99	9,91
Accidents du travail dans la collectivité	Nb	86	74	90	67	61
Personnes renseignées au Point justice	Nb	5 512	3 040	2 186	2 321	3 287
Personnes renseignées à France Services	Nb	-	-	-	Sur 6 mois : 1 629	3 116

*Les données relatives aux résidences principales ne sont pas disponibles à la date de publication du rapport.

FINALITÉ 4 : L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Indicateurs clés	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Agents ayant bénéficiés d'une formation	%	53	48	57	56	59
Nombre de lecteurs actifs de la médiathèque	Nb	10 711	6 778	6 895	7 124	7 467
Personnes adhérentes au Pass senior	Nb	527	424	381	433	373
Participants aux visites Historico Prestissimo	Nb	335	225	328	211	234



FINALITÉ 5 : TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Indicateurs clés	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation de papier par les services municipaux	NB de feuilles A4	2 548 000	2 003 000	2 570 500	2 157 500	1 883 000
Papiers mis sur le marché (soumis à l'éco-contribution Ecofolio)	Tonnes	21,9	11	25	20	20,1









VILLE D'**HYÈRES**

LES PALMIERS

RÉDACTION :
SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONCEPTION-RÉALISATION :
SERVICE COMMUNICATION